



Carrément pro!

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE 2008

1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

Assemblée générale
du 02 juin 2009

1. Conseil d'Administration

Président : Mr René Bertin
Administrateurs : Mme Claudine Bertin
SFPP SA représentée par Mr Jean-Charles Galli

2. Commissaires aux comptes

SCP JEHANNO PLANTROU représentée par Mme Dominique Jehanno
KPMG SA représentée par Mr Yves Gouhir

3. Conseil

Cabinet d'Avocats Plusquellec

Exercice du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

P 1 Attestation du responsable des comptes

P 2 Rapport de gestion

P 32 Rapport sur le contrôle interne

P 39 Comptes consolidés de l'exercice

P 41 Annexe des Comptes consolidés de l'exercice

P 68 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés

P 75 Comptes sociaux de l'exercice

P 77 Annexe des Comptes sociaux de l'exercice

P 95 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux

P108 Avis de Réunion et Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.568.000 euros
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN
RCS Rouen n° 378 460 281

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion et les annexes aux comptes, joints ci-après, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Nous avons obtenus des contrôleurs légaux des rapports, sans réserve particulière, dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations contenues dans le présent rapport financier annuel.

René BERTIN
Président Directeur Général



HUIS CLOS
 Société Anonyme au capital de 1.568.000 euros
 Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron
 76130 MONT SAINT AIGNAN
 RCS Rouen n° 378 460 281

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS & SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité du groupe Huis Clos durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux qui vous sont présentés.

Aux présentes est annexé le texte des principales résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice, notamment proposition d'affectation du résultat, ce document fait partie intégrante du présent rapport.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en milliers d'euros (K€), sauf indications spécifiques.. Toutes les transactions sont faites en euro, le groupe ne dispose d'aucun instrument dérivé ni d'aucun instrument de couverture.

1) EVOLUTION DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

(en K€)	1er sem	2e sem	2008	1er sem	2e sem	2007	Var 08-07	en %
Production Nette	87 721	93 773	181 495	60 764	71 105	131 868	49 626	37,6%
Achats Consommés	20 112	22 454	42 567	14 043	16 405	30 448		
Marge brute	67 609	71 319	138 928	46 721	54 700	101 420	37 507	37,0%
<i>Ecart sur ratios</i>	77,1%	76,1%	76,5%	76,9%	76,9%	76,9%	-0,4%	
<i>Salaires et Traitements</i>	27 352	28 739	56 091	20 538	22 842	43 380	12 711	29,3%
<i>Charges Sociales</i>	9 543	12 025	21 568	7 369	8 456	15 825	5 743	36,3%
<i>Provisions Ind. Départ Retraite</i>	80	(66)	14	46	10	55	(41)	
<i>Charges & Prov.s/Litiges Salariaux</i>	263	730	992	623	292	915	78	8,5%
<i>Atributions Actions Gratuites</i>	273	271	544	237	208	445	99	
<i>Participation</i>	108	277	385	27	44	70	314	447,2%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	8 567	8 501	17 068	6 316	7 487	13 803	3 264	23,6%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>	14 283	14 534	28 818	9 489	10 223	19 713	9 105	46,2%
<i>Impôts et Taxes</i>	1 923	2 035	3 958	1 382	1 643	3 025	933	30,8%
<i>Dotations Amortissements</i>	842	1 079	1 920	767	793	1 560	360	23,1%
<i>Autres Charges Courantes</i>	172	373	545	333	249	582	(37)	-6,4%
<i>Dotations Provisions</i>	286	922	1 208	425	469	893	315	35,2%
<i>Reprise Provisions</i>	178	160	338	334	401	736	(398)	-54,1%
<i>Autres Produits Courants</i>	1 722	2 919	4 641	1 221	2 493	3 714	927	25,0%
Résultat Opérationnel Courant	5 818	4 978	10 796	725	4 878	5 603	5 193	92,7%
Résultat financier	(104)	(133)	(237)	(199)	(168)	(367)	130	35,4%
Résultat Courant	5 714	4 845	10 559	526	4 709	5 236	5 323	101,7%
<i>Ecart sur ratios</i>	6,5%	5,2%	5,8%	0,9%	6,6%	4,0%	1,8%	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(2 021)	(1 768)	(3 789)	(353)	(1 663)	(2 016)	(1 772)	87,9%
Résultat net	3 693	3 077	6 770	173	3 046	3 219	3 551	110,3%
<i>Ecart sur ratios</i>	4,2%	3,3%	3,7%	0,3%	4,3%	2,4%	1,3%	

Après une importante réorganisation de son réseau de distribution, une accélération de son programme d'ouvertures d'agence, un renforcement de ses équipes commerciales et un lancement d'une nouvelle gamme de produits « énergies renouvelables » sur le 2^{ème} semestre 2006, le groupe récolte les fruits des orientations stratégiques prises ces dernières années. Huis Clos affiche ainsi un résultat opérationnel courant (ROC) de 10,8 Me sur l'exercice 2008 et enregistre ainsi un doublement de la rentabilité nette par rapport à 2007.

Le chiffre d'affaires, après une hausse de 34% en 2007, progresse de près de 38% en 2008 sans que cela se fasse au détriment de la marge brute qui maintient son niveau (taux en léger recul de 0,4 point). Cette forte progression résulte majoritairement des produits « énergies renouvelables » qui représentent 31% du CA du réseau de distribution en 2008 contre 23% en 2007, auquel s'ajoute un chiffre d'affaires de 8,3 Me réalisé par Chaud Froid National, société intégrée dans le groupe au 1^{er} janvier 2008 qui distribue ces produits « énergies renouvelables » auprès de clients professionnels. Les produits historiques « menuiseries » continuent d'afficher, quant à eux, une progression de près de 17%.

L'exercice 2008 a également connu l'ouverture de 20 magasins complémentaires, le groupe comptait au 31 décembre 150 agences commerciales en France.

VARIATION DE PERIMETRE

Huis Clos a procédé, au cours de l'exercice 2008, à plusieurs opérations de croissance externe.

1. Achat, le 2 avril 2008, de son fournisseur de produits « énergies renouvelables », Chaud Froid National.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} janvier 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Sécurisation de la source d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables »
 - Maîtrise des technologies sur un secteur très innovant
 - Accession au marché B to B auprès d'une clientèle de professionnels existante et à développer
 - Intégration verticale de la marge dégagée par CFN

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me révisable si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints. Le paiement s'effectue en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde versable à raison de 50% en avril 2009 et 50% en avril 2010.

La réalisation en 2008 d'un résultat nettement supérieur à celui prévu au contrat d'acquisition ouvre droit aux cédants à un complément de prix de 340 Ke payable en avril 2009. Ce complément de prix est venu compléter le goodwill à l'actif du bilan au 31/12/2008 en contrepartie d'une dette financière équivalente.

2. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité complémentaire de production de menuiseries PVC, Logi Industrie.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Pérennisation des besoins en capacité de production industrielle
 - Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension du site par possibilité d'acquisition d'un terrain situé entre les sites Isoplas et Logi Industrie (Plateforme logistique, rapprochement Logi Fermetures)
 - Intégration d'un personnel formé à la fabrication évitant ainsi la mise en route d'une équipe de production de nuit
 - Division des risques (pannes machines, incendie...) avec 2 sites de production distincts.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 2 Me (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

3. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité de production de menuiseries Aluminium, Logi Aluminium.
Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension de la fabrication aux menuiseries aluminium jusqu'alors sous-traitée.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 50 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

Détail des acquisitions opérées sur l'exercice et goodwill y afférent :

<i>BILANS d'ouverture dans le groupe milliers d'euros)</i>	<i>(en</i>	Chaud Froid National	Logi Industrie	Logi Aluminium	Totalité
Actifs Non Courants		172	708	139	1 019
Trésorerie & Equivalents		1 607	-	-	1 607
Actifs Courants		3 730	2 815	256	6 801
TOTAL DES ACTIFS		5 509	3 523	395	9 427
Dettes Financières		113	576	322	1 011
Passifs Courants		4 249	1 911	169	6 330
TOTAL DES PASSIFS		4 362	2 488	491	7 341
Prix d'acquisition des titres		8 340	2 000	50	10 390
Fonds de commerce à l'actif		68	152	-	221
Actifs - Passifs		1 147	1 035	(96)	2 086
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)		7 261	1 117	146	8 525

A périmètre comparable, le compte de résultat est le suivant :

<i>(en K€)</i>	1er sem	2e sem	2008	1er sem	2e sem	2007	Var 07-06	en %
Production Nette	84 803	86 249	171 052	60 764	71 105	131 868	39 184	29,7%
Achats Consommés	19 833	19 037	38 870	14 043	16 405	30 448		
Marge brute	64 970	67 212	132 182	46 721	54 700	101 420	30 762	30,3%
<i>Ecart sur ratios</i>	76,6%	77,9%	77,3%	76,9%	76,9%	76,9%	0,4%	
<i>Salaires et Traitements</i>	26 922	27 637	54 559	20 538	22 842	43 380	11 179	25,8%
<i>Charges Sociales</i>	9 341	11 496	20 837	7 369	8 456	15 825	5 012	31,7%
<i>Provisions Ind. Départ Retraite</i>	79	(74)	5	46	10	55	(51)	
<i>Charges & Prov.s/Litiges Salariaux</i>	263	687	950	623	292	915	35	3,8%
<i>Atributions Actions Gratuites</i>	273	271	544	237	208	445	99	
<i>Participation</i>	108	277	385	27	44	70	314	447,2%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	8 440	8 623	17 063	6 316	7 487	13 803	3 260	23,6%
<i>Autres Achats et Charges Externes</i>	13 693	13 275	26 969	9 489	10 223	19 713	7 256	36,8%
<i>Impôts et Taxes</i>	1 827	1 932	3 759	1 382	1 643	3 025	734	24,3%
<i>Dotations Amortissements</i>	820	958	1 778	767	793	1 560	218	14,0%
<i>Autres Charges Courantes</i>	172	276	448	333	249	582	(134)	-23,0%
<i>Dotations Provisions</i>	266	569	835	425	469	893	(59)	-6,6%
<i>Reprise Provisions</i>	178	158	336	334	401	736	(399)	-54,3%
<i>Autres Produits Courants</i>	1 722	2 834	4 556	1 221	2 493	3 714	842	22,7%
Résultat Opérationnel Courant	4 666	4 277	8 944	725	4 878	5 603	3 341	59,6%
Résultat financier	(55)	(45)	(100)	(199)	(168)	(367)	268	72,8%
Résultat Courant	4 611	4 232	8 844	526	4 709	5 236	3 608	68,9%
<i>Ecart sur ratios</i>	5,4%	4,9%	5,2%	0,9%	6,6%	4,0%	1,2%	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(1 654)	(1 538)	(3 192)	(353)	(1 663)	(2 016)	(1 175)	58,3%
Résultat net	2 958	2 695	5 652	173	3 046	3 219	2 433	75,6%
<i>Ecart sur ratios</i>	3,5%	3,1%	3,3%	0,3%	4,3%	2,4%	0,9%	

Le chiffre d'affaires, à périmètre comparable, s'est accru de 30% et le taux de marge brute a progressé de 0,4 point. Le résultat net enregistre une hausse de 75%.

MARGE BRUTE

A périmètre comparable, le ratio de marge brute s'établit à 77,3%, en progression de 0,4 point par rapport à l'exercice précédent. Complété de l'activité négoce des croissances externes de l'exercice, ce dernier s'établit à 76,5%.

L'écart en marge s'analyse de la façon suivante :

- sur volume d'activité	(39 184 x 76,91%)	30 136
- sur ratio de marge	(171 052 x 0,37%)	<u>626</u>
	A périmètre comparable	30 762
- marge réalisée par les croissances externes		<u>6 745</u>
	Soit un gain de marge brute de	37 507

FRAIS DE PERSONNEL

Le poste « Salaires & Traitements » enregistre une hausse de 29,3%. Corrigé des variations de périmètre, celle-ci s'élève à périmètre constant à 25,8%.

La masse salariale commerciale, à périmètre comparable, enregistre une hausse de 32% directement liée au développement du réseau de distribution et à l'accroissement du volume d'activité compte tenu d'un mode de rémunération majoritairement à caractère variable basé sur le chiffre d'affaires.

Le service « installation » s'est renforcé afin de faire face à l'augmentation du volume d'activité et répondre au développement de la gamme « produits ». Ce poste, à périmètre comparable, enregistre une hausse de 30% dont 21% proviennent de l'embauche de techniciens spécialisés en génie climatique afin de répondre aux exigences de qualité d'installation des produits « énergies renouvelables ».

Les autres postes de personnel, « industries » et « administratif », sont restés, à périmètre comparable, relativement stables en effectif malgré l'extension géographique du réseau, leur masse salariale enregistre une hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2008, la masse salariale globale représente, à périmètre comparable, 44% du chiffre d'affaires contre 45% en 2007, soit un gain de 1 point.

L'activité de vente directe en porte à porte génère un fort taux de turn-over auprès du personnel commercial. Celui-ci a irrémédiablement des conséquences en termes de charges prud'homales ou d'indemnités transactionnelles. Le poste « charges & provisions sur litiges salariaux » marque cependant une certaine stabilité par rapport 2007 malgré une forte hausse des effectifs.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005 a autorisé au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, l'octroi d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2008 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2008	2007
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904	36 398	243 149
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459	40 512	76 705
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	228 924	89 963	125 478
14/02/2008	39 000	34 500	102 500	15/02/2010	1 602 500	6,40%	859 729	377 012	-
TOTAUX	124 500	102 500					1 791 016	543 885	445 332

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

La Direction confirme son intérêt dans cette formule d'intéressement de son personnel aux résultats et à l'expansion de l'entreprise. Elle envisage, en conséquence, de poursuivre en ce sens. A cette fin, le renouvellement d'une telle autorisation est soumise à l'assemblée générale extraordinaire, l'actuelle autorisation ayant pris fin le 19 février 2009.

La participation aux bénéfices des salariés (385 Ke) reste peu significative compte tenu des derniers reports déficitaires antérieurs imputés au 31 décembre 2008.

SOUS-TRAITANCE

Le poste « Sous-Traitance Installation » représente, à périmètre comparable, 9,98% du chiffre d'affaires consolidé contre 10,47% sur l'exercice précédent. L'activité négoce des croissances externes de l'exercice, ne faisant pas appel à la sous-traitance, provoque un effet de tassement de ce taux et le ramène ainsi à 9,40%.

Cette baisse est représentative d'un moindre appel à la sous-traitance, la proportion du chiffre d'affaires posée par nos propres équipes salariées progresse, notamment grâce aux produits « énergies renouvelables » installés par nos techniciens spécialisés intégrés dans la filiale Altherm.

AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres achats et Charges Externes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2008			Entrées Périmètre	Total 2008	2007			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Eau Edf	327	219	546	27	573	229	171	401	146	36,4%
Carburant	992	1 063	2 055	56	2 111	685	845	1 530	525	34,3%
Pt Outillage	167	153	320	30	350	118	164	282	38	13,5%
F.Bureau	203	265	467	48	515	119	106	224	243	108,3%
Loc.Immobilières	1 964	2 108	4 071	113	4 184	1 742	1 842	3 584	487	13,6%
Loc.Véhicules	1 123	1 357	2 481	42	2 523	790	973	1 763	717	40,7%
Loc.Diverses	200	210	410	9	419	71	103	173	237	136,7%
Entretien Maintenance	1 022	1 004	2 026	70	2 096	1 031	931	1 962	64	3,3%
Assurances	661	626	1 288	136	1 424	480	289	770	518	67,3%
Persomel Extérieur	202	151	352	90	442	131	105	236	116	49,3%
Honoraires	444	478	922	105	1 027	382	170	552	369	66,9%
Publicité	3 432	2 647	6 078	13	6 091	1 784	1 823	3 607	2 471	68,5%
Ports Divers	659	577	1 237	924	2 161	579	572	1 151	85	7,4%
Déplacements	809	874	1 683	45	1 728	542	666	1 208	475	39,3%
Missions Réceptions	517	725	1 241	28	1 269	130	710	839	402	47,9%
Frais de PTT	775	674	1 449	48	1 497	609	668	1 278	171	13,4%
Frais Financements	59	30	89		89	17	20	37	52	140,4%
Frais Bancaires	128	91	219	13	232	30	35	65	154	237,0%
Divers	11	24	34	53	87	21	28	49	-15	-30,5%
TOTAUX	13 693	13 275	26 969	1 849	28 818	9 489	10 223	19 713	7 256	36,8%

D'une manière générale, la hausse des frais généraux est liée à l'extension géographique du réseau de distribution ainsi qu'à la hausse des effectifs et du volume d'activité. Certains ont également subi l'inflation des produits pétroliers, notamment « carburant » et « frais de déplacements ».

Le poste « fournitures de bureau » est impacté par le reclassement comptable de toute la papeterie à entête jusqu'alors affectée en poste « publicité ».

Le poste « locations diverses » prend en compte pour la 1^{ère} année le lease-back des investissements informatiques à un organisme de financement et sa prise en location longue durée.

Le poste « assurances » est impacté par la révision totale des contrats et des garanties, notamment par l'extension de la garantie décennale à la fabrication pour les unités industrielles.

Le poste « honoraires » est impacté par un changement de comptabilisation des charges à payer sur ce poste en 2007 (constatés uniquement si le service est rendu) et par la rémunération de conseils dans le cadre des opérations de croissance externe.

Un budget complémentaire a été alloué au poste « publicité » pour une campagne télévisée et les supports qui l'ont accompagnée.

Le poste « Missions Réceptions » a bénéficié en 2007 d'une participation de 270 Ke qui n'a pas été reconduite sur 2008. Corrigée de celle-ci, ce poste enregistre une hausse de 16%.

Les frais bancaires ont été impactés par la mise en place d'un financement de 3 Me utilisable sous forme de billets de trésorerie pour l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) et par le reclassement de frais antérieurement affectés en charges financières.

Globalement, les frais généraux enregistrent, à périmètre comparable, une hausse de 37% pour une progression d'activité de 30%. Le ratio « frais généraux / Chiffre d'affaires », majoritairement impacté par l'investissement sur le poste « publicité », s'établit à 15,8% en 2008 contre 14,9% sur l'exercice 2007.

IMPOTS ET TAXES

Les Impôts et Taxes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2008			Entrées Périmètre	Total 2008	2007			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Ch.Fiscales s/Salaires	610	706	1 316	30	1 346	462	584	1 045	271	25,9%
Formation Profess.	10	42	52		52	4	50	54	-3	
T.Professionnelle	749	770	1 518	97	1 616	567	649	1 216	302	24,8%
T.Foncieres	186	203	389	8	397	165	158	323	65	20,2%
TVTS	26	27	53	8	61	23	26	49	4	8,2%
IS Forfaitaire	61	0	61	16	77	34	27	61	0	0,0%
T.Diverses	19	18	37	1	39	4	7	11	26	226,2%
Organic	167	166	333	38	371	123	142	265	68	25,9%
TOTAUX	1 827	1 932	3 759	170	3 958	1 382	1 643	3 025	734	24,3%

Ce poste est principalement marqué par une augmentation de la taxe professionnelle liée à la hausse de l'activité et de la valeur ajoutée de l'entreprise, et par hausse des charges fiscales sur salaires proportionnelle à l'accroissement de la masse salariale.

AMORTISSEMENTS

La hausse de la dotation aux amortissements pour 218 Ke, à périmètre comparable, est principalement liée à l'extension du réseau de distribution, 20 nouvelles agences commerciales ont vu le jour sur 2008.

PROVISIONS & AUTRES CHARGES

Les postes « Dotations aux provisions » et « Reprises de provisions » sont à rapprocher du poste « autres charges ». Ils se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2008				2007				Ecart
	Charges	Reprises	Dotation	Net	Charges	Reprises	Dotation	Net	
Indemnités Transactionnelles Clients	118	68	93	142	104	100	63	67	75
Pertes sur Créances Clients	93	94	285	284	259	424	512	347	-63
Indemnités s/Litiges Administratifs	101	100		1	-4			-4	5
Divers	136	74	129	191	223	189	319	352	-160
Stocks			29	29			3	-3	32
Provision SAV			299	299			20	-20	319
PERIMETRE COMPARABLE	448	336	835	947	582	736	893	739	207
Pertes sur Créances Clients	5	1	106	110					110
Divers	92		10	101					101
Stocks			28	28					28
Provision SAV			229	229					229
ENTREES DE PERIMETRE	97	1	373	468					468
TOTAUX	545	338	1 208	1 415	582	736	893	739	676

A périmètre comparable, ces postes restent relativement stables. En 2007, une procédure de résiliation de bail commercial avait entraîné une provision pour 135 Ke dans le poste divers, ce qui explique en majeure partie l'écart positif de 160 Ke sur l'exercice.

La provision SAV prend en compte les SAV futurs sur la base d'éléments statistiques relatifs aux dépenses engagées sur les exercices précédents et rapportés à l'exercice en cours. Elle est représentative des garanties accordées dans les contrats de vente, sa progression est directement liée à la hausse d'activité.

AUTRES PRODUITS COURANTS

Le détail des autres produits courants est le suivant :

Nature	2008			Entrées Périmètre	Total 2008	2007			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Production Immobilisée	335	95	430	22	452	170	163	333	97	28,9%
Subventions	76	53	129	55	184	59	375	434	-306	-70,4%
Autres Produits	1 443	2 785	4 229	8	4 237	982	2 080	3 062	1 167	38,1%
Plus Values de Cession	-133	-98	-231	0	-231	9	-125	-116	-115	99,3%
TOTAUX	1 722	2 835	4 556	85	4 641	1 221	2 493	3 714	842	22,7%

La production immobilisée concerne principalement la fabrication par les unités industrielles et la mise à disposition par CFN de produits d'exposition destinés aux agences commerciales du réseau de distribution. Elle enregistre également les développements et les améliorations de logiciels informatiques assurés en interne.

Le poste « Subventions » est constitué majoritairement des sommes obtenues de l'état dans le cadre d'embauches faites sous forme de contrats aidés.

Les autres produits sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une progression sensiblement équivalente à la hausse du volume d'activité.

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

Nature	2008			Entrées Périmètre	Total 2008	2007			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Comparable			1er Sem.	2e Sem.	Annuel	Périmètre comparable	
Intérêts Emprunts	-85	-112	-196	-39	-235	-71	-83	-154	-43	-28%
Intérêts Leasing	-5	-9	-14		-14	-12	-1	-13	-1	-10%
Intérêts C/Courant	-1	46	45	-48	-3	-24	12	-12	57	472%
Agios Bancaires	-13	-6	-19	-43	-62	-101	-90	-191	172	90%
Escomptes Accordés	-8	-8	-16	-15	-31		-4	-4	-12	-272%
Actualisation Prov.Retraite	-11	-11	-22	-1	-23	-8	-8	-17	-5	-32%
Actualisation Immob.Financières	-10	-14	-24		-24	0	-12	-12	-12	-99%
Escomptes Obtenus	21	39	60		60	13	17	30	30	103%
Produits Financiers	56	31	87	9	96	4	2	6	81	1329%
TOTAUX	-55	-45	-100	-137	-237	-199	-168	-367	268	72,8%

A périmètre comparable, le résultat financier enregistre une nette amélioration de 268 Ke liée principalement à une trésorerie désormais excédentaire.

IMPOT SOCIETE

Il a été constaté en Impôt Société (IS) un carry-back de 1 423 Ke à la clôture de l'exercice 2004, dont le versement a été encaissé en février 2009. Un carry back complémentaire de 137 Ke a été constaté sur la société Logi Industrie en 2009 dont le remboursement a été demandé par anticipation dans le cadre du plan de soutien à l'économie promulgué dernièrement. Ainsi à l'actif du bilan il réside les sommes suivantes :

- Un carry back de	1 560 Ke
- Acomptes versés	60 Ke
- Impôt Différé sur différences temporelles d'imposition	- 4 Ke
- Impôt Différé sur Report Déficitaires	210 Ke
<u>Soit un total de</u>	<u>1 826 Ke</u>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 210 Ke provenant des déficits reportables de 3 filiales récemment acquises et restées en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu des progressions d'activité et de la rentabilité du groupe constatées sur l'exercice.

RESULTAT

L'exercice 2008 enregistré, à périmètre comparable, un bénéfice courant de 8,8 Me contre 5,2 Me pour l'exercice 2007, signant ainsi une progression de 69%. L'intégration dans le périmètre du groupe des sociétés « Chaud Froid National », « Logi Industrie » et « Logi Aluminium » porte le résultat courant à 10,6 Me, permettant ainsi d'afficher un doublement de la rentabilité du groupe.

Sa ventilation est la suivante :

Nature	2008			2007			Ecart Annuel	
	1er Sem	2e Sem	Annuel	1er Sem	2e Sem	Annuel	Montants	%
Réseau	3 873	3 245	7 118	634	4 643	5 277	1 841	35%
Industrie	739	964	1 703	-108	67	-41	1 744	4254%
Entrées de périmètre	1 102	636	1 738				1 738	
TOTAUX	5 714	4 845	10 559	526	4 710	5 236	5 323	102%

2) PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

1°/ de réaffecter les sommes figurant aux comptes « Prime d'émission » et « Autres réserves » de la manière suivante :

	<u>Origine</u>	<u>Affectation</u>
- Prime d'émission.....	5.283.911 €	
- sur le compte « Autres réserves ».....	940.028 €	
- au compte « Report à nouveau »		(6.167.139) €
- au compte « Réserve légale »		56.800 €
	-----	-----
	6.223.939 €	6.223.939 €

2°/ d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 4.885.878 €uros, comme suit :

- Dividende de 1,30 €uro par action au titre de l'exercice 2008,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

3) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RBI	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CHAUD FROID NATIONAL SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
LOGI INDUSTRIE SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38235897600019	76700 Harfleur	100%
LOGI ALUMINIUM SARL	100%	LIGNE A LIGNE	49125649100011	76700 Harfleur	100%
HUIS CLOS ESPAGNE	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupe le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos et s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI INDUSTRIE est une SAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC qui complète le besoin en capacité de production destiné au réseau de distribution Huis Clos. Cette unité s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM est une SARL qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en aluminium et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

Chiffres clés de l'année (Comptes sociaux)

Entités	2008		2007		Variation			
	CA HT	Résultat	CA HT	Résultat	CA HT	%	Résultat	%
Huis Clos	165 856	4 886	127 523	6 839	38 333	30%	-1 953	-29%
Isoplas	28 021	821	24 637	68	3 384	14%	752	1102%
Logi Fermetures	7 258	276	6 950	135	308	4%	141	104%
Logi Particulier	923	-41	887	-24	36	4%	-17	-70%
RB1	65	1	78	83	-13	-16%	-82	-99%
HC Management	4 822	47	3 789	0	1 033	27%	46	
SEC	1 504	337	876	23	628	72%	313	1335%
Altherm	4 783	339	954	66	3 829	401%	273	417%
Chaud Froid National	21 449	1 599	11 808	708	9 640	82%	891	126%
Logi Industrie	5 989	-339	7 777	145	-1 787	-23%	-484	-334%
Logi Aluminium	538	-49	512	-195	27	5%	146	75%
Huis Clos Espagne								
TOTAUX	241 209	7 876	185 791	7 849	55 418	30%	27	0%

Précisions : Huis Clos a enregistré en charges exceptionnelles 2008 le retour à meilleure fortune de 2,4 Me envers ces 2 actionnaires historiques d'un abandon de compte courant fait en 2006, Huis Clos a également bénéficié en 2007 d'une remontée de dividendes de ses filiales de 1 060 Ke contre 0 Ke en 2008, abstraction faite de ces données, le résultat serait en hausse de 707 Ke ((4886+2400x2/3)-(6839-1060)).

Isoplas a bénéficié en 2007 d'une remontée de dividendes de sa filiale Logi fermetures de 180 Ke contre 0 Ke en 2008, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en hausse de 933 Ke.

RB1 a bénéficié en 2007 d'une plus value exceptionnelle nette d'IS de 78 Ke sur la cession d'un immeuble.

4) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant des charges de l'exercice non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) :

Entités	Montants	
	2008	2007
Huis Clos	121	91
Chaud Froid National	13	7
Logi Industrie	2	2
TOTAUX	136	99

5) RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Au global</i>					<i>Par action</i>		
Distribué en	Sur Exercice	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
2006	2005	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2007	2006	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2008	2007	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

6) RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

6a) Comptes consolidés

<i>en euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital Social					
Capital Social	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Nombre d'actions	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	181 494 623	131 868 188	98 628 306	86 070 905	88 577 743
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 951 286	8 211 390	1 791 595	(4 969 036)	(4 062 782)
Impôts sur les bénéfices	3 788 741	2 016 438	(116 194)	(3 185 647)	(2 495 957)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	384 740	70 305	129 817	75 202	238 890
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 770 064	3 219 368	(732 554)	(6 536 659)	(6 502 898)
Résultat distribué					
Résultat par action	4,36	2,15	(0,49)	(4,36)	(6,50)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 942	1 527	1 228	1 068	1 124
Montant de la masse salariale de l'exercice	56 138 655	43 379 647	32 744 754	30 598 905	30 857 444
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	21 568 099	15 825 248	12 530 940	12 230 427	11 868 931

6b) Comptes sociaux

<i>en euros</i>	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital Social					
Capital Social	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Nombre d'actions	1 553 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Opérations et Résultats de l'Exercice					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	165 855 783	127 522 786	93 443 432	81 514 175	82 956 268
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 157 348	8 474 762	4 417 057	(8 150 394)	(2 929 763)
Impôts sur les bénéfices	(955 837)	(103 939)	(308 246)	(1 560 408)	(1 422 506)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 885 878	6 839 234	2 406 556	(9 774 300)	(5 018 441)
Résultat distribué					
Résultat par action	3,15	4,56	1,60	(6,52)	(5,02)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 684	1 344	1 081	935	1 038
Montant de la masse salariale de l'exercice	47 754 793	38 093 621	29 005 503	27 627 988	27 837 087
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	17 018 268	13 044 606	10 121 493	10 873 007	10 470 491

7) INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Le capital social de la société s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.553.000 euros et est divisé en 1.553.000 d'actions qui ont une valeur nominale de 1 euro.

Afin d'honorer deux plans d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à deux augmentations de capital, l'une en date du 14 février 2008 à hauteur de 43 500 euros, la seconde en date du 18 juin 2008 à hauteur de 9 500 euros. Ces augmentations de capital ont été réalisées par création de 53 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation a due concurrence sur primes d'émission.

Nous vous rappelons que la société Huis Clos a été introduite sur Euronext Paris en juillet 2001.

Les actions sont inscrites, au gré des propriétaires, en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur, chez un intermédiaire agréé. Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France Compartiment C (Small Caps), sous le code ISIN FR0000072357.

Evolution du cours de l'action (en euros) :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Cours au 31/12 - Dernier cours	52,20	20,00	38,65	20,00	18,50	22,19	41,99	26,80
Variation en % au 31/12	11,1	-61,7	93,3	-48,3	-7,5	19,9	89,2	-36,2
Cours le + Haut	60,00	56,15	44,99	49,50	22,60	30,90	41,99	46,00
Cours le + Bas	38,39	13,70	17,10	18,00	10,33	18,20	21,20	21,47
Volume Total échangé	36 135	151 485	56 073	39 210	458 825	451 023	350 161	184 980
Moyenne Volume/Jour	154	608	222	155	1 778	1 769	1 373	725

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2008	2007
Actions détenues au 1er janvier	38 933	5 989
Nombre d'actions acquises	85 796	54 096
Nombre d'actions cédées	9 817	21 152
Actions détenues à la clôture	114 912	38 933
Cours moyen d'achat au 1er janvier	32,00	24,26
Cours moyen des achats de l'exercice	30,67	31,12
Cours moyen des ventes de l'exercice	33,59	29,24
Cours moyen d'achat à la clôture	30,95	32,00
Valeur à l'ouverture (en Ke)	1 246	145
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	2 632	1 683
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	321	583
Coût d'achat à la clôture	3 557	1 246

La fraction de capital auto-détenu s'élève à 7,40% du capital social de la société.

L'Assemblée Générale en date du 11 juin 2008 a renouvelé au Conseil d'Administration, et par subdélégation à son Président, la faculté de procéder à une augmentation de capital, réservée ou faisant appel public à l'épargne, dans la limite maximale pour chacune de ces deux options d' 1 million d'euros en valeur nominale. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à vingt six mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée sur l'exercice 2008.

Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Echéance de l'autorisation	Montant nominal maximum	Utilisation faite des autorisations	Dilution potentielle
Autorisation générales					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	39,2%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	39,2%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	1 M€	néant	n / a
Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux					
Réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	11/06/2008	10/08/2010 (26 mois)	0,05 M€	néant	2,9%
Attributions d'actions gratuites	20/12/2005	19/02/2009 (38 mois)	0,17 M€	0,05 M€	10,0%

8) INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT

Identité des actionnaires nominatifs détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20%, 25%, 33^{1/3}%, 50%, 66^{2/3}%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées :

Plus de 95 %	Société Groupe Bertin Investissement
Plus de 90 %	
Plus de 66,66 %	
Plus de 50 %	
Plus de 33,33 %	
Plus de 25 %	Société Financière de Placements et de Participation (SFPP)
Plus de 20 %	
Plus de 15 %	
Plus de 10 %	Nem Invest
Plus de 5 %	

Franchissements de seuil à la hausse déclarés au cours de l'exercice 2008 :

- Nem Invest SAS le 25/04/2008 6,48% du capital

Franchissements de seuil à la baisse déclarés au cours de l'exercice 2008 :

- Société Privée de Gestion de Patrimoine le 20/03/2008 7,38% du capital
- Société Privée de Gestion de Patrimoine le 22/04/2008 3,94% du capital
- Société Privée de Gestion de Patrimoine le 22/04/2008 2,85% des droits de vote

Un droit de vote double est également attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société, supérieures à 5 000 euros, réalisées par les mandataires sociaux, personnes assimilées et personnes étroitement liées :

Identité	Acquisitions		Cessions	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Groupe Bertin Investissement	-	-	-	-
SFPP	27 500	782 397	-	-
PLUTAU Jean Marc	-	-	-	-

9) PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

L'Assemblée Générale en date du 11 juin 2008 a autorisé au Conseil d'Administration la faculté de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum égal à 3% du capital social réservée aux salariés de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise. La présente délégation a été consentie pour une durée de vingt six mois.

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005 a autorisé au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 19 février 2009, l'octroi d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuair, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période des deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2008

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2008	2007
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904	36 398	243 149
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459	40 512	76 705
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	228 924	89 963	125 478
14/02/2008	39 000	34 500	102 500	15/02/2010	1 602 500	6,40%	859 729	377 012	-
TOTAUX	124 500	102 500					1 791 016	543 885	445 332

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

La Direction confirme son intérêt dans cette formule d'intéressement de son personnel aux résultats et à l'expansion de l'entreprise. Elle envisage, en conséquence, de poursuivre en ce sens. A cette fin, le renouvellement d'une telle autorisation est soumise à l'assemblée générale extraordinaire, l'actuelle autorisation ayant pris fin le 19 février 2009.

10) ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

10a) Comptes consolidés

Nature	2008	2007	2006	2005	2004
Emprunts Bancaires au 31/12	2 857	4 207	3 320	3 900	4 766
Emprunts liés aux leasings	547	46	261	662	1 567
Divers autres	12	13			
Crédit Vendeur s/Acquisition CFN	5 540				
Trésorerie Passive	272	256	2 581	1 798	1 644
Trésorerie Active	(5 829)	(5 504)	(792)	(748)	(1 223)
Endettement Bancaire Net	3 399	(983)	5 370	5 612	6 754
C/Courants d'Associés	687	2 429	2 892		1 786
Endettement Net Total	4 086	1 446	8 262	5 612	8 540

Capitaux Propres au 31/12	8 372	3 367	784	844	968
CA de l'Exercice	181 495	131 868	98 628	86 071	88 578
Résultat de l'exercice	6 770	3 219	(733)	(6 537)	(6 503)
Cash Flow de l'exercice	13 838	7 251	505	(8 022)	(6 042)

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,49	0,43	10,54	6,65	8,82
CA de l'Exercice	0,02	0,01	0,08	0,07	0,10
Résultat de l'exercice	0,60	0,45	ns	ns	ns
Cash Flow de l'exercice	0,30	0,20	16,36	ns	ns

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2008 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	5 640		5 640
moins de 5%	375	959	1 334
5% à 7,5%	2 941		2 941
plus de 7,5%			0
	8 956	959	9 915

10b) Comptes sociaux

Nature	2008	2007	2006	2005
Emprunts Bancaires au 31/12	1 837	3 807	3 000	3 625
Divers autres	5 548			
Trésorerie Passive	3	15	2 432	1 498
Trésorerie Active	(6 390)	(6 238)	(1 445)	(1 004)
Endettement Bancaire Net	999	(2 416)	3 987	4 119
C/Courants d'Associés	860	360	399	896
Endettement Net Total	1 859	(2 056)	4 387	5 015

Capitaux Propres au 31/12	7 140	2 255	-4 585	-6 991
CA de l'Exercice	165 856	127 523	93 443	81 514
Résultat de l'exercice	4 886	6 839	2 407	(9 774)

Ratios d'Endettement Net sur :				
Capitaux Propres au 31/12	0,26	(0,91)	ns	ns
CA de l'Exercice	0,01	(0,02)	0,05	0,06
Résultat de l'exercice	0,38	(0,30)	1,82	ns

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2008 par taux	par taux		
	Fixe	Variable	Total
à 0%	5 548		5 548
moins de 5%	320		320
5% à 7,5%	1 517	863	2 380
plus de 7,5%			0
	7 386	863	8 248

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 2,8 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 3 Me amortissable sur une durée de 7 ans dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de la société « Chaud Froid National ». Ce financement prend la forme de billets de trésorerie tirables à convenance. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN acquis.

11) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

12) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE PEUT ETRE CONFRONTE

12.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

12.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits. Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2008). Son montant, au 31 décembre 2008, s'élève à la somme de 2 152 Ke contre 1 624 Ke au 31 décembre 2007.

Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux. Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, leur contrat de partenariat est remis en cause. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité. L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 618 Ke au 31 décembre 2008 contre 619 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2008).

12.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 626 Ke contre 471 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2008).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

12.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2008, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1^{er} Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2nd Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3^{ème} Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4^{ème} Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Financière, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différent commercial.

12.1.4. INCITATIONS FISCALES

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5%. Cette mesure provisoire a été reconduite en 2006 jusqu'à la date du 31 décembre 2010. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 25% pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 40% pour les produits « énergies renouvelables » (pompes à chaleur). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et 80 à 85% des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Cependant, une telle réforme aurait des impacts indéniables sur l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact de nouvelles mesures comme cela s'est déjà produit en 2006 pour la reconduction du régime de faveur concernant le taux de TVA à 5,5%.

12.1.5. RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 093 Ke contre 877 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture a également été souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

12.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Huis Clos se situe sur le marché du particulier, marché très atomisé détenu majoritairement par des entreprises artisanales. La concurrence est vive, cependant le concept de distribution Huis Clos est très adapté pour les prises de parts de marché.

La clientèle des particuliers n'a pas une opinion très favorable envers les entreprises artisanales pour des raisons de qualité de services et de solidité financière face à des garanties pouvant atteindre 10 ans. Les réseaux d'enseignes nationales apportent cette fiabilité et un service complet, organisé, qui rassure ce type de clientèle. Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies.

Ainsi, le réseau de distribution ne risque pas de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou de l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

12.1.7. RISQUES FOURNISSEURS

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, actionnaire de la société Huis Clos et n° 1 mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnements liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profilés PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage, le groupe s'approvisionne, au travers de sa filiale CFN, auprès de l'importateur n° 2 européen de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

12.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1^{ères} (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage. Cependant, la proportion de matières 1^{ères} entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

12.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

12.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

12.1.11. RISQUES PAYS

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistant. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

12.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

12.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

12.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

12.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2008				2007			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	2 857	1 309	1 469	79	4 207	2 038	2 079	90
Emprunts liés aux Locations Financement	547	137	410		46	46		
Autres	5 552	2 946	2 600	6	13	8		5
Comptes courants d'associés	687		687		2 429		2 429	
Découverts Bancaires	272	272			256	256		
DETTES FINANCIERES	9 915	4 663	5 167	85	6 950	2 348	4 508	95
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	5 829	5 829			5 504	5 504		
DETTES FINANCIERES NETTES	4 086	-1 166	5 167	85	1 446	-3 157	4 508	95

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 2,8 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 3 Me amortissable sur une durée de 7 ans dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de la société « Chaud Froid National ». Ce financement prend la forme de billets de trésorerie tirables à convenance. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN acquis.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, aura une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi aura pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jour le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la progression du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

12.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture du dernier exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2008			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	5 640		5 640			
moins de 5%	375		375			
5% à 7,5%	2 941	959	3 900	959		
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	8 956	959	9 915	959		

Exposition à la variation des taux :

Dettes financières variables à la clôture : 959 K€
 1% de variation du taux sur dette < 1 an : 10 K€
 1% de variation du taux sur dette > 1 an : - K€
 Coût de l'endettement financier brut 2007 : 374 K€
 Sensibilité constatée : 10 K€ / 374 K€ = non significatif

Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux et de la faible importance de la charge financière concernée, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2008			31/12/2007		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	964	-	-	796
Provision Départ en Retraite	-	-	(556)	-	-	(468)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	408	-	-	328

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

12.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	3 557 K€
Dépréciation constatée :	541 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	3 016 K€
Valeur de marché à la clôture :	3 079 K€

12.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

13) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

13a – Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il comprend trois administrateurs :

- René Bertin, né en 1948 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin), née en 1950 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Société SFPP, représentée par Jean Charles Galli, né en 1947 ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il n'y a pas d'administrateur indépendant (non actionnaire du groupe Huis Clos).

Les autres mandats des administrateurs, sur les cinq dernières années, sont les suivants :

<i>MANDATAIRE</i>	<i>SOCIETE</i>	<i>FONCTION(S)</i>
Monsieur René BERTIN	Huis Clos SA Isoplas SAS Logi Fermetures SARL Logi Particulier SARL RB1 SCI Société Européenne de Chauffage SARL Isosud SAS HC Management SAS Altherm SAS Chaud Froid National SAS Logi Industrie SAS Logi Aluminium SARL Groupe Bertin Investissement SAS Groupe Bertin Immobilier SAS Compagnie d'Investissements René Bertin SARL RB2 SCI Bertin Immobilier SCI Moto Center 14 SCI Foncière Bertin SCI Sénior Village SARL Foncière One SARL Sénior Village One SCI Jacques III SARL Maya SARL	Président Directeur Général Représentant de HC Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président Président Président Gérant Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant

Monsieur René BERTIN (suite)	Manoir III SARL Bertin Promotion SARL 2BRH SARL Car Wash BV SARL System Car Wash Distribution SAS CMDS SARL des Monts SCI des Pommiers SCI le XIX ème SCI MBC SCI le Chesne SCI Bleu Horizon GIE Bleu Azur GIE New Invest SARL Good Invest Du Parc Logis SCI Du Barry SCI Sénior Courcelles Le Mascaret SCCV Le Prieuré SCCV Le Riviera SCCV	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
Madame Claudine BERTIN	Huis Clos SA	Administrateur
Monsieur Jean-Charles GALLI	Huis Clos SA SFPP SAS Galli Menuiserie SAS France Europe Immobilier SAS Hôtel Saint Clément SAS SOHGEPAR SA Bois Industrie SARL SEGH SARL JCG SARL SERO SCI FIP SCI ARIL Développement SCI Cabinet Gallieni SARL Alexandre SCI ENP SARL GECO SARL Saint Laurent SCI	Représentant permanent SFPP Président Président Président Président Représentant permanent SFPP Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant

Il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.
Il fonctionne selon les règles inscrites dans les statuts de la société.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : Directeur Général, Directeur Financier, Commissaires aux comptes...
Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et des recommandations AFEP MEDEF du 6 octobre 2008, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice		
	Exercice 2008	Exercice 2007
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunérations versées (<i>détail tableau 2</i>)	316 000 euros	180 000 euros
Options attribuées	néant	néant
Actions de performance attribuées	néant	néant
TOTAL René BERTIN	316 000 euros	180 000 euros
TOTAL	316 000 euros	180 000 euros

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008	Exercice 2007
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunération fixe	200 000 euros	164 000 euros
Rémunération variable	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	100 000 euros	néant
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature	16 000 euros	16 000 euros
TOTAL René BERTIN	316 000 euros	180 000 euros

René BERTIN bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction au titre d'avantage en nature. Il a également bénéficié d'une rémunération exceptionnelle liée aux performances de développement du groupe.

Tableau 3 : Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants		
	Exercice 2008	Exercice 2007
Claudine BERTIN, Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Jean Charles GALLI, Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL		

Tableau 4 : Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
TOTAL						

Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
TOTAL			

Tableau 6 : Actions de performance attribuées par assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		ETAT NEANT				
TOTAL						

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		ETAT NEANT	
TOTAL			

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions			
Informations sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date du conseil d'administration			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux suivants : René BERTIN Claudine BERTIN Jean Charles GALLI	ETAT NEANT		
Point de départ d'exercice des options			
Date d'expiration			
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice			
Nombre d'actions souscrites à ce jour			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

ETAT NEANT

Tableau 10 : Contrats en faveur des dirigeants mandataires sociaux du groupe								
Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
René BERTIN Président Directeur Général Mandat du 30/05/2006 pour 6 ans jusqu'à Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.		X		X		X		X

13b – Direction Générale

La Direction Générale est assurée par :

- René BERTIN, Président Directeur Général, mandataire social.
- Jean Marc PLUTAU, Directeur Général, salarié non mandataire social.
- Eric PETIT, Directeur Général Adjoint (Finances), salarié non mandataire social.

La Direction Générale se réunit régulièrement et définit les aspects stratégiques de l'entreprise.

Elle s'appuie sur des cadres responsables des branches opérationnelles principales avec :

- Deux Directeurs Commerciaux encadrant la force de Vente et l'administration des ventes
- Un Directeur Technique National encadrant les services techniques
- Un Directeur Industriel encadrant l'ensemble des unités de production
- Un Directeur Ressources Humaines
- Un Directeur Juridique
- Un Directeur Communication & Marketing
- Un Directeur Achats et Développement produits
- Un Directeur Qualité et Satisfaction Clientèle
- Un Responsable Contrôle de Gestion
- Un Responsable Informatique
- Un Responsable Services Généraux

Cet ensemble de personnel d'encadrement se réunit régulièrement, au minimum tous les 15 jours, en comité opérationnel afin d'évoquer tous les problèmes organisationnels et prendre les mesures adéquates soumise à validation par la Direction Générale.

13c - Gouvernance

Le MEDEF et l'AFEP ont publié le 6 octobre 2008 des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil des Ministres du 7 octobre 2008 a précisé dans un communiqué son souhait que les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), par courrier du 31 octobre 2008, a en conséquence invité les sociétés concernées à diffuser au public par les voies règlementaires et à mettre en ligne sur leur site internet au plus tard pour le 31 décembre 2008 la ou les décisions prises en la matière par leur conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière et apporter les réponses suivantes aux recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 :

1. Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat de social

Aucun mandataire social n'est en possession d'un contrat de travail. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de nouvelles nominations.

2. Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ abusives (parachutes dorés)

Aucun mandataire social ne bénéficie de clauses de cette nature.

Si tel devait être le cas, ces indemnités seront fixées par le conseil d'administration et répondront à des critères de performance. Les bénéficiaires n'y ouvriront droit qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement de telles indemnités est exclu si le mandataire social quitte la société de sa propre initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Compte tenu du niveau raisonnable des rémunérations accordées aux mandataires sociaux et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, le conseil d'administration a pris la décision de conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre et a déclaré ne pas être en mesure d'appliquer la limite de deux ans de rémunération comme recommandée.

3. Renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social, ni aucun cadre dirigeant ne bénéficie de régimes supplémentaires de retraite. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce contexte et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels contrats.

4. Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Aucun mandataire social ne bénéficie de plan options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attribution d'actions de performance. Seul le personnel d'encadrement du groupe a bénéficié de plans d'attributions gratuites d'actions, tous soumis à des conditions de performance. Les salariés bénéficient également d'un accord groupe de participation aux bénéfices.

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels plans.

5. Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de suivre la présentation standardisée préconisée dans ses publications.

6. Suivi des recommandations

Dans leur rapport de gestion, les sociétés doivent déclarer si elles se réfèrent au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (octobre 2003) complété et précisé des présentes recommandations. Dans le cas contraire, elles devront expliquer les raisons pour lesquelles elles n'appliquent pas celles-ci.

Ce référentiel prévoit notamment :

- La nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants
- Un règlement intérieur du conseil d'administration
- Un système d'évaluation formalisé du conseil d'administration
- Une durée de mandat ne pouvant excéder quatre ans
- Une notice biographique du curriculum vitae des administrateurs à destination des actionnaires
- La constitution d'un comité de conseil du conseil d'administration
- La constitution d'un comité des comptes
- La constitution d'un comité des rémunérations
- La constitution d'un comité de sélection ou des nominations

Devant la complexité d'application de ce référentiel pour une PME familiale, sans faire abstraction de la totalité des règles édictées, notamment des règles déontologiques et celles liées à l'intérêt de tous les actionnaires, le conseil d'administration ne peut que réitérer sa position prise sur ce sujet et publiée dans son dernier document de référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro R.08-098 en date du 7 août 2008, à savoir :

La société ne se conforme pas au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le conseil d'administration de la société considère que ce schéma de contrôle et d'évaluation s'intéresse en priorité à des entreprises dont les actionnaires sont totalement externes au fonctionnement opérationnel de la direction générale de celle-ci. Il est logique, dans cette configuration, que les dits-actionnaires mettent en place des systèmes de contrôle et d'évaluation conformes ou basés sur le référentiel français afin de se prémunir de tous risques potentiels.

- Le groupe Huis Clos est une PME à caractère familial, dont l'actionnaire principal (44% du capital et 48% des droits de vote) est également le Président Directeur Général. A ce titre, il contrôle pleinement le fonctionnement opérationnel de la société et est le seul mandataire social à bénéficier d'une rémunération.
- Le second actionnaire, également PME à caractère familial, détient près de 17% du capital et près de 24% des droits de vote de la société. Son représentant peut pratiquement être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu d'une activité professionnelle externe au groupe, sa détention de capital supérieure à 10% et sa durée de mandat supérieure à douze ans l'empêchant d'être qualifié comme tel au regard des recommandations AFEP-MEDEF.
- Ces deux actionnaires ainsi que l'épouse du Président Directeur Général détiennent plus de 50% du capital et forment la totalité du conseil d'administration de l'émetteur.

Dans ce contexte, le conseil d'administration, sans respecter l'intégralité des recommandations AFEP-MEDEF, s'estime être une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires. De plus, l'actionnaire principal est au cœur même du fonctionnement de l'entreprise, il peut ainsi se prémunir des risques potentiels qui seraient contraire à l'intérêt de l'émetteur et/ou de ses actionnaires.

14) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Cette information est traitée au chapitre 12 des présentes et plus précisément au § 12.1.9

15) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Evolution des effectifs présents à la clôture des exercices

	31/12/2008					31/12/2007					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	40		10	30	40-12	30		8	22	42-05	10
Etam	468	48	159	309	32-10	361	17	137	224	32-12	107
CADRE VRP	6			6	37-01	8			8	36-12	-2
VRP	1 537	262	212	1 325	25-04	1 212	185	172	1 040	25-09	325
Ouvriers	126	12	5	121	33-11	95	6	5	90	32-03	31
	2 177	322	386	1 791	27-09	1 706	208	322	1 384	27-12	471

16) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe a maintenu un rythme de croissance à deux chiffres sur les 2 premiers mois de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 29,7 Me et affiche ainsi une progression de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Huis Clos a procédé, le 1^{er} janvier 2009, à une opération de croissance externe en reprenant 100% des titres de la SAS Isosud, société basée en région lyonnaise. Cette société, fabricante de menuiseries PVC, faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme).

Le paiement s'est effectué comptant sur ressources propres.

<i>BILAN au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	Isosud
Actifs Non Courants	139
Trésorerie & Equivalents	17
Actifs Courants	1 391
TOTAL DES ACTIFS	1 547
Dettes Financières	413
Passifs Courants	1 198
TOTAL DES PASSIFS	1 611
Prix d'acquisition des titres	450
Actifs - Passifs	(64)
Goodwill estimé (en milliers d'euros)	514

Le groupe prévoit également d'opérer une fusion en 2009 des entités Isoplas, Logi industrie et Logi aluminium compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures. Cette fusion est cependant conditionnée à l'accord par les services fiscaux d'une récupération des déficits fiscaux reportables au sein de ses entités à la clôture de l'exercice 2008.

17) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La Direction reste convaincue, même si ces mesures pèsent dans les charges et la rentabilité immédiate, que les relais de croissance primordiaux se trouvent dans une stratégie de développement géographique du réseau de distribution, du développement de sa gamme « produits », du développement du réseau « concessions Plein Jour », du recrutement et de la formation du personnel.

L'élargissement de la gamme « produits » aux « énergies renouvelables » courant 2006 pour le chauffage réversible, puis courant 2007 pour les pompe à chaleur « air-eau » en sont un parfait exemple. Ces produits sont entrés dans la composition du chiffre d'affaires 2008 pour 60 Me et représentent plus de 60% de la progression annuelle.

Le groupe comprend, au 31 décembre 2008, 150 magasins succursalistes à l'enseigne Huis Clos et prévoit d'atteindre un nombre total d'environ 200 magasins fin 2011 à raison d'une quinzaine d'ouvertures annuel. Parallèlement, le groupe développe sa branche « concessionnaires ».

Le segment « rénovation menuiseries » bénéficie de la croissance du nombre d'agences, de l'amélioration des performances individuelles du personnel commercial et également de l'extension de la base de données « clients » liée à l'apport des produits « énergies renouvelables ».

Le contexte actuel de l'économie en général entraîne, et entrainera certainement encore pour une durée difficilement déterminable, une baisse du moral donc de consommation des ménages. Le groupe possède cependant des atouts pour alléger ces impacts en termes de croissance d'activité :

- Marché de la rénovation de l'habitat moins sensible à une baisse de consommation brutale
- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse en effet à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder, donc une clientèle orientée seniors qui peut consacrer un budget à la rénovation et au confort de son habitat.
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable sur chiffre d'affaires.

Les deux premiers mois de l'exercice 2009 ont enregistré une progression de 12%, cet exercice profitera du développement du réseau de distribution et la gamme « produits » mais il est fortement probable que cette progression soit plus modérée que sur les deux exercices précédents compte tenu du contexte économique actuel sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément la valeur économique et sa durée dans le temps.

18) ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

18.1 Structure du capital de la société

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

18.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

18.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

18.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

18.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

18.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

18.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les statuts de la société dans ce domaine ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

18.8 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Trois délégations d'augmentations de capital votées par l'assemblée générale du 30 mai 2006 n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2008 et sont venues à échéance le 29 juillet 2008.

Deux délégations d'augmentations de capital (une avec maintien du droit préférentiel de souscription et une avec une suppression) ont été votées par l'assemblée générale du 11 juin 2008 et n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2008.

L'assemblée générale du 20 décembre 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre. Celle-ci a été donnée pour une durée de 38 mois et est donc venue à échéance le 19 février 2009. Le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2008 et a décidé, le 14 février 2008, l'attribution de 39.000 actions qui seront émises le 15 février 2010, à l'issue de la période d'attribution de deux ans.

Une résolution visant à autoriser le conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre va être soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

Une résolution relative à un programme de rachat d'actions va être soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

18.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Il existe des contrats conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour la société de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein du présent rapport.

18.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

19) NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société Civile Professionnelle JEHANNO PLANTRON, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Georges LENEVEU, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Nous vous proposons de nommer en remplacement la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE située à MONT SAINT AIGNAN (76130) – 7 rue Jacques Monod en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et la société ACE AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE sise à PARIS (75008) – 5, avenue Franklin Roosevelt en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Christian DE BRIANSON, domicilié à MARCQ EN BAROEUL Cedex (59705) – 159 avenue de la Marne – BP 5039, co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Simon LUBAIS démissionnaire pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

20) AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER

Il nous apparaît opportun de vous proposer de mettre en place un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'assemblée Générale déciderait que les actions rachetées seraient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 156.800 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 9.408.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2008, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seraient rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% serait calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximum de dix huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la septième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

21) AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS, MANDATAIRES SOCIAUX OU DES MEMBRES DU PERSONNEL

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration le soin de procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourrait pas excéder 10 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aurait la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions

- aux mandataires sociaux ;
- et/ou aux membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues pour au moins 10 % de leur capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourraient consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social serait augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourrait faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

Ces actions pourraient être attribuées aux dirigeants, mandataires sociaux ou membres de personnel salarié du groupe par voie de création d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté à due concurrence.

Il serait délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence des attributions gratuites accordées.

22) AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES QUI ADHERERAIENT A UN PEE OU A UN PPRESV ; RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES, N APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 AL. 1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale déléguerait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en place, dans un délai maximum de douze (12) mois, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail.

Il vous serait demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette augmentation de capital social emporterait suppression au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons toutefois de ne pas voter favorablement la présente résolution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur René BERTIN (suite)	System Car Wash Distribution SAS CMDS SARL des Monts SCI des Pommiers SCI le XIX ème SCI MBC SCI le Chesne SCI Bleu Horizon GIE Bleu Azur GIE New Invest SARL Good Invest Du Parc Logis SCI Du Barry SCI Sénior Courcelles Le Mascaret SCCV Le Prieuré SCCV Le Riviera SCCV	Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
Madame Claudine BERTIN	Huis Clos SA	Administrateur
Monsieur Jean-Charles GALLI	Huis Clos SA SFPP SAS Galli Menuiserie SAS France Europe Immobilier SAS Hôtel Saint Clément SAS SOHGEPAR SA Bois Industrie SARL SEGH SARL JCG SARL SERO SCI FIP SCI ARIL Développement SCI Cabinet Gallieni SARL Alexandre SCI ENP SARL GECO SARL Saint Laurent SCI	Représentant permanent SFPP Président Président Président Président Représentant permanent SFPP Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les statuts (art. 11-1).

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Le conseil d'administration nomme un secrétaire et fixe la durée de ses fonctions. Il peut être choisi soit parmi les membres du conseil, soit en dehors d'eux.

Les convocations sont faites par tous moyens y compris verbalement.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : directeur général, directeur financier, commissaires aux comptes...

Les réunions du conseil ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter en séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une procuration.

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Compte tenu de la taille de la société, le conseil a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général. Les statuts ne prévoient en outre pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général par le conseil d'administration.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité et s'en trouve exemptée en vertu de l'article L. 823-20, 4° dans la mesure où les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration.

Travaux du conseil d'administration pendant l'exercice 2008

Le conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2008, le taux moyen de participation a atteint 100 %.

Lors de ces réunions, le conseil a notamment décidé :

- L'Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- L'Arrêté des comptes du premier semestre 2008 ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- La prise de participation dans le capital de la société CFN – Chaud Froid National ;
- L'Octroi de garanties ;

II / Règles de Gouvernance appliquées par la société

Pour rappel, l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce invite les sociétés qui ne se réfèrent pas volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, à indiquer, dans le présent rapport, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi et à expliquer les raisons pour lesquelles la société a décidé de n'appliquer aucune disposition de ce code de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière, a indiqué que la société n'entendait pas se référer au code de gouvernement d'entreprise résultant des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007, et octobre 2008.

Le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF prévoit notamment :

- La nomination d'un ou plusieurs administrateurs indépendants
- Un règlement intérieur du conseil d'administration
- Un système d'évaluation formalisé du conseil d'administration
- Une durée de mandat ne pouvant excéder quatre ans
- Une notice biographique du curriculum vitae des administrateurs à destination des actionnaires
- La constitution d'un comité de conseil du conseil d'administration
- La constitution d'un comité des comptes
- La constitution d'un comité des rémunérations
- La constitution d'un comité de sélection ou des nominations

Devant la complexité d'application de ce code pour une PME familiale, sans faire abstraction de la totalité des règles édictées, notamment des règles déontologiques et celles liées à l'intérêt de tous les actionnaires, le conseil d'administration a entendu réitérer sa position prise sur ce sujet et publiée dans son dernier document de référence enregistré auprès de l'AMF sous le numéro R.08-098 en date du 7 août 2008, à savoir :

La société ne se conforme pas au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Le conseil d'administration de la société considère que ce schéma de contrôle et d'évaluation s'intéresse en priorité à des entreprises dont les actionnaires sont totalement externes au fonctionnement opérationnel de la direction générale de celle-ci. Il est logique, dans cette configuration, que les dits-actionnaires mettent en place des systèmes de contrôle et d'évaluation conformes ou basés sur le référentiel français afin de se prémunir de tous risques potentiels.

- Le groupe Huis Clos est une PME à caractère familial, dont l'actionnaire principal (44% du capital et 48% des droits de vote) est également le Président Directeur Général. A ce titre, il contrôle pleinement le fonctionnement opérationnel de la société et est le seul mandataire social à bénéficier d'une rémunération.
- Le second actionnaire, également PME à caractère familial, détient près de 17% du capital et près de 24% des droits de vote de la société. Son représentant peut pratiquement être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu d'une activité professionnelle externe au groupe, sa détention de capital supérieure à 10% et sa durée de mandat supérieure à douze ans l'empêchant d'être qualifié comme tel au regard des recommandations AFEP-MEDEF.
- Ces deux actionnaires ainsi que l'épouse du Président Directeur Général détiennent plus de 50% du capital et forment la totalité du conseil d'administration de l'émetteur.

Dans ce contexte, le conseil d'administration, sans respecter l'intégralité des recommandations AFEP-MEDEF, s'estime être une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires. De plus, l'actionnaire principal est au cœur même du fonctionnement de l'entreprise, il peut ainsi se prémunir des risques potentiels qui seraient contraire à l'intérêt de l'émetteur et/ou de ses actionnaires.

III / Contrôle interne et gestion des risques

Les procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- le bon fonctionnement des processus interne de la société et de ses filiales
- la fiabilité des informations financières

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Afin de définir les procédures à mettre en place, la démarche de contrôle interne a été la suivante :

- définition d'une cartographie des risques clés
- identification des risques opérationnels qui ont un impact sur la réalisation des objectifs de la société et du groupe
- gestion des priorités liées aux risques
- définition des actions correctives et les activités de contrôle appropriées.

La direction financière est la garante de l'adhésion du personnel aux procédures de contrôle interne. Elle veille à ce que les instructions soient diffusées et appliquées.

Pour ce faire, un manuel de procédures est mis à la disposition des membres du personnel, ainsi que des fiches techniques et des notes de service (intranet).

Par délégation, les responsables de service assurent la supervision des méthodes appliquées.

Le groupe Huis Clos est organisé en quatre pôles :

- un pôle industriel composé de quatre sites de production (2 sites pour la fabrication de Menuiseries PVC, 1 site pour la fabrication de Menuiseries Aluminium, et un site pour l'assemblage de Volets Roulants PVC et Aluminium)
- une structure d'approvisionnement en produits « énergies renouvelables » dont l'objet est de fournir au réseau de distribution, dans les meilleures conditions de marché, une gamme de produits compétitifs et de veiller à leur meilleure performance technologique
- un pôle commercial, composé d'un réseau intégré qui regroupent 150 agences, de près de 40 bases administratives et techniques, et d'un réseau de concessionnaires (30 à ce jour).
- un pôle central, qui regroupe tous les services du siège (services administratifs, financiers, ressources humaines, marketing, techniques...).

Les agences sont relativement autonomes dans leur gestion quotidienne qui consiste principalement à animer des équipes commerciales dans le respect des procédures établies. Des visites de contrôle des responsables hiérarchiques régionaux ou nationaux ont lieu régulièrement.

Les bases administratives régionales assurent l'enregistrement et le contrôle des contrats de ventes, ainsi que toutes les opérations directement liées à ceux-ci, qu'elles soient techniques ou financières jusqu'au terme de leur bon déroulement et à leur encaissement.

Les services comptables du siège contrôlent les informations enregistrées par les bases et enregistrent les autres flux.

Une séparation des fonctions permet d'assurer un cloisonnement des tâches favorable à un meilleur contrôle. Une distinction a donc été faite entre l'autorisation, l'exécution, l'enregistrement et le contrôle de la transaction.

Par ailleurs, l'accès aux systèmes d'informations fait l'objet d'autorisations nominatives.

Les systèmes informatiques utilisés sont pour l'essentiel des référentiels du marché :

- la comptabilité est gérée à l'aide d'un ERP, générique, ou sur un logiciel standard, Sage
- la gestion commerciale a été développée sur un système interne, qui est utilisé depuis de nombreuses années et dont la fiabilité a été prouvée
- la gestion de production est assurée par un logiciel du marché, Easy Win, utilisé par d'autres acteurs du marché de la menuiserie

Les résultats comptables sont arrêtés mensuellement au niveau de la société et du groupe, selon un planning défini, et font l'objet d'une analyse présentée en comité de direction.

La consolidation légale est effectuée à chaque fin de semestre civil, selon un planning défini avec les différentes filiales. Un manuel de consolidation qui regroupe les principales règles définies en interne est mis à la disposition de chaque service comptable concerné. Les différences de traitement et de méthodes sont documentées et contrôlées.

Description des procédures de contrôle interne mise en place

Les procédures mises en place doivent garantir raisonnablement la fiabilité des informations financières.

Les principales procédures de contrôle interne appliquées concernent les domaines suivants :

- **Ventes / clients :**
 - La formation des commerciaux insiste sur le respect d'une charte de déontologie nécessaire dans le domaine de la vente directe.
 - La gestion du CA et des soldes clients passe par un outil informatique de gestion commerciale commun à l'ensemble des agences, et dont les informations sont reprises dans le logiciel comptable, par intégration directe.
 - Le contrôle du CA est effectué chaque mois au niveau de chaque région, puis du service comptable, lequel rapproche le CA comptable de celui de la gestion commerciale.
 - Le contrôle mensuel des stocks permet de valider la césure du CA, des achats et des charges à payer en rapport avec le CA.
 - Un contrôle de la marge de chaque affaire permet de valider la cohérence de l'ensemble.
 - Les transactions non routinières (remises, avoirs...) font l'objet d'autorisations spécifiques.
 - Les modifications tarifaires sont décidées par le service marketing qui s'assure de leur suivi.
 - Toute émission d'avoirs relatifs au chiffre d'affaires fait l'objet d'une demande préalable à un supérieur hiérarchique et au responsable du service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les relances clients respectent un cadre procédural précis et sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques des services commerciaux et techniques.
 - Les réclamations clients sont suivies par le service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
 - Les créances à plus d'un an font l'objet d'une analyse et sont dépréciées en conséquence.
- **Achats / fournisseurs :**
 - Tout achat fait l'objet d'une procédure qui permet de respecter la séparation des tâches suivantes : l'accord de la commande, la réception et le contrôle des biens et des services, le contrôle des factures, l'autorisation de règlement, le paiement des factures.
 - Le référencement des fournisseurs est assuré par le service achats et passe par la consultation de plusieurs fournisseurs, avec la comparaison de leurs gammes de produits, de leurs services et de leurs tarifs.
 - Le volume d'achat des principaux fournisseurs fait l'objet d'une circularisation et d'un rapprochement avec la comptabilité, notamment afin de valider les RFA.
- **Stocks**
 - Les stocks font l'objet de deux inventaires annuels afin de contrôler leur existence.
 - Les prix unitaires sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer d'une valorisation correcte.
 - Les stocks qui ne sont plus utilisés sont identifiés à chaque inventaire et font l'objet d'une dépréciation en conséquence.

- Immobilisations
Les immobilisations sont recensées sur un outil informatique ad hoc qui permet le recensement des actifs par famille et par lieu géographique.
L'ensemble des investissements fait l'objet d'autorisations pour l'engagement de la dépense.
Des inventaires physiques ont lieu ponctuellement afin de valider l'existence physique des immobilisations.
- Trésorerie
Il existe une séparation de fonctions entre l'accord du bon à payer et le règlement de l'achat du bien ou du service concerné.
Les banques font l'objet de rapprochements mensuels avec la comptabilité.
Il n'existe pas de caisses dans la société et dans le groupe.
- Provisions pour risques et charges
Ces provisions recouvrent aussi bien les risques juridiques que les risques opérationnels.
Leur recensement s'effectue par un service juridique qui constitue des dossiers nécessaires à la détermination des provisions.
Une collaboration étroite avec des avocats et des juristes permet d'asseoir leur évaluation.
- Engagements hors bilan
Leur recensement et leur suivi sont sous la responsabilité de la direction financière.

Procédures de gestion des risques mises en place

Les principaux risques auxquels la société est confrontée ont été identifiés et décrits dans le rapport de gestion, aux chapitres 11 et 12.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière revient à la direction financière. Celle-ci arrête le calendrier de l'information comptable et financière, s'assure du respect des normes et méthodes comptables en vigueur et met en place les procédures de contrôle interne destinés à fiabiliser cette information.

La direction financière assure par ailleurs le lien avec les commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration qui est chargé, conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.]

IV / Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 16 des statuts et par les dispositions du Code commerce.

V / Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Pour mémoire, le MEDEF et l'AFEP ont publié le 6 octobre 2008 des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil des Ministres du 7 octobre 2008 a précisé dans un communiqué son souhait que les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), par courrier du 31 octobre 2008, a en conséquence invité les sociétés concernées à diffuser au public par les voies réglementaires et à mettre en ligne sur leur site internet au plus tard pour le 31 décembre 2008 la ou les décisions prises en la matière par leur conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni le 22 décembre 2008 pour statuer en la matière et apporter les réponses suivantes aux recommandations MEDEF et AFEP publiées le 6 octobre 2008 :

1. Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat de social

Aucun mandataire social n'est en possession d'un contrat de travail. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de nouvelles nominations.

2. Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ abusives (parachutes dorés)

Aucun mandataire social ne bénéficie de clauses de cette nature.

Si tel devait être le cas, ces indemnités seront fixées par le conseil d'administration et répondront à des critères de performance. Les bénéficiaires n'y ouvriront droit qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement de telles indemnités est exclu si le mandataire social quitte la société de sa propre initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Compte tenu du niveau raisonnable des rémunérations accordées aux mandataires sociaux et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, le conseil d'administration a pris la décision de conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre et a déclaré ne pas être en mesure d'appliquer la limite de deux ans de rémunération comme recommandée.

3. Renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social, ni aucun cadre dirigeant ne bénéficie de régimes supplémentaires de retraite. Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce contexte et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels contrats.

4. Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Aucun mandataire social ne bénéficie de plan options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attribution d'actions de performance. Seul le personnel d'encadrement du groupe a bénéficié de plans d'attributions gratuites d'actions, tous soumis à des conditions de performance. Les salariés bénéficient également d'un accord groupe de participation aux bénéfices.

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de s'y reporter en cas de mise en place de tels plans.

5. Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération

Le conseil d'administration a pris acte des recommandations faites dans ce cadre et a pris la décision de suivre la présentation standardisée préconisée dans ses publications.

VI / Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont reprises dans le rapport de gestion (section 18).

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 avril 2009.

Le Président du conseil d'administration



BILAN CONSOLIDE HUIS CLOS

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2008	31/12/2007
GOODWILL	2.5 - 5.1	9 001	476
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.6 - 5.2	637	591
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 - 5.2	10 326	7 058
ACTIFS FINANCIERS	2.8 - 5.3	810	675
CREANCES A LONG TERME			
ACTIF D'IMPOTS EXIGIBLES	5.4	1 620	1 423
ACTIF D'IMPOTS DIFFERES	2.21 - 5.4	206	3 369
ACTIFS NON COURANTS (1)		22 600	13 590
STOCKS	2.9 - 5.5	8 046	4 527
CREANCES CLIENTS & AUTRES DEBITEURS	2.10 - 3.10 - 5.6 - 5.13	11 961	6 551
AUTRES ACTIFS	2.11 - 5.8	7 850	5 620
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2.12 - 5.11	5 829	5 504
AUTRES CREANCES	2.11 - 5.7	3 048	2 657
ACTIFS COURANTS (2)		36 734	24 859
TOTAL DES ACTIFS (1+2)		59 334	38 450
CAPITAL SOUSCRIT	2.14 - 3.4	1 553	1 500
RESERVES CONSOLIDEES		3 606	-106
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 770	3 219
ACTIONS PROPRES	2.14 - 3.4	-3 557	-1 246
CAPITAUX PROPRES (3)		8 372	3 367
PROVISIONS A LONG TERME	2.15 - 5.9	2 006	1 534
DETTES D'IMPOTS DIFFERES			
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	2.17 - 3.2 - 5.11	5 250	4 604
PASSIFS NON COURANTS (4)		7 256	6 138
PROVISIONS A COURT TERME	2.15 - 5.9	1 985	1 673
DETTES FINANCIERES A COURT TERME	2.17 - 3.2 - 5.11	4 664	2 347
DETTES FOURNISSEURS & AUTRES CREDITEURS	2.18 - 5.12	20 711	14 927
DETTES FISCALES	2.19	2 378	1 211
DETTES SOCIALES	2.19	13 574	8 569
AUTRES DETTES	2.19	392	218
PASSIFS COURANTS (5)		43 705	28 945
PASSIFS COURANTS & NON COURANTS (4+5)		50 960	35 082
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (3+4+5)		59 334	38 450

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE HUIS CLOS

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2008	31/12/2007
CHIFFRE D'AFFAIRES		181 495	131 868
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET EN COURS		73	-16
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE		4 641	3 714
ACHATS CONSOMMES		-42 640	-30 432
CHARGES DE PERSONNEL	2.16-5.10-5.14-5.18	-79 594	-60 691
CHARGES EXTERNES		-45 886	-33 516
IMPOTS ET TAXES		-3 958	-3 025
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		-1 920	-1 560
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-1 415	-739
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		10 796	5 603
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES			
VARIATION DE PERIMETRE			
RESULTAT OPERATIONNEL		10 796	5 603
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE		154	36
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		-345	-374
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.16	-190	-339
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
AUTRES CHARGES FINANCIERES		-47	-29
CHARGE (-) ou PRODUIT (+) D'IMPOT	2.21 - 5.15	-3 789	-2 016
RESULTAT DE LA PERIODE		6 770	3 219
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros) (1)	2.23 - 5.19	4,74	2,20
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	2.23 - 5.19	4,58	2,11

(1) Nombre moyen d'actions sur l'exercice 2008 = 1 543 208 - 114 912 (autodétention) soit 1 428 296 actions nettes.

Nombre moyen d'actions sur l'exercice 2007 = 1 500 000 - 38 933 (autodétention) soit 1 461 067 actions nettes.

Nombre moyen d'actions sur l'exercice 2006 = 1 500 000 - 5 989 (autodétention) soit 1 494 011 actions nettes.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en KE)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net consolidé	6 770	3 219
Attributions d'Actions Gratuites	544	445
Amortissements	1 920	1 560
Provisions	734	-241
Actualisation Financière et Dépréciation des actifs financiers	24	9
Impôt non exigible (dont les impôts différés)	3 206	2 093
Plus ou Moins Values sur sorties de périmètre		
Plus ou Moins Values de cession d'immobilisations	639	165
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	13 838	7 251
Variation nette :		
Stock	-1 874	178
Créances clients & autres débiteurs	-786	-670
Autres actifs financiers	-2 215	-1 277
Autres créances d'exploitation	-286	-820
Fournisseurs et comptes rattachés	807	2 554
Dettes Fiscales	779	183
Dettes Sociales	4 460	2 584
Autres dettes	174	59
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 059	2 791
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	14 897	10 041
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 313	-3 050
Acquisitions d'actifs financiers	-206	-145
Cessions d'immobilisations	216	1 040
Cessions d'actifs financiers	68	77
Incidence des entrées de Périmètre (a)	-9 032	
Incidence des sorties de Périmètre (b)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)	-14 265	-2 077
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Ajustements		
Actions propres	-2 311	-1 081
Augmentation capital		
Comptes Courants d'Associés	-2 262	-463
Souscription d'emprunts	6 703	4 149
Remboursements d'emprunts	-2 256	-3 465
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-125	-860
Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (4)	-197	-66
Variation de trésorerie (B) - (A) = (1) + (2) + (3) + (4)	309	7 038
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture (A)	5 248	-1 789
Trésorerie à l'actif du bilan	5 829	5 504
Découverts bancaires (voir § 5.11 des annexes)	-272	-256
Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture (B)	5 558	5 248

(a) Incidences des Entrées de Périmètre	Prix d'Acquisition	10 390
	Trésorerie Acquisée	-1 358
	Incidence Nette	9 032

(b) Incidences des Sorties de Périmètre	Prix de Cession	
	Trésorerie Versée	
	Incidence Nette	

Etat des variations des capitaux propres (en Ke)

Etat des variations des capitaux propres	Capital social	Autres réserves	Ecart de conversion	Résultats non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres retraités au 1/1/2007	1 500	(716)			784		784
Résultat de la période		3 219			3 219		3 219
Achats (-) ou Cessions (+) actions propres		(1 101)			(1 101)		(1 101)
Moins values s/cessions actions propres		29			29		29
Impôt sur moins values actions propres		(10)			(10)		(10)
Attribution d'Actions Gratuites		445			445		445
Capitaux propres au 31/12/2007	1 500	1 867			3 367		3 367
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres							
Résultat de la période		6 770			6 770		6 770
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		6 770			6 770		6 770
Achats (-) ou Cessions (+) actions propres		(2 311)			(2 311)		(2 311)
Moins values s/cessions actions propres		1			1		1
Impôt sur moins values actions propres		(0)			(0)		(0)
Augmentation de Capital	53	(53)					
Attribution d'Actions Gratuites		544			544		544
Capitaux propres au 31/12/2008	1 553	6 818			8 372		8 372

ACTIONS AUTO-DETENUES

	2008	2007
Actions détenues au 1er janvier	38 933	5 989
Nombre d'actions acquises	85 796	54 096
Nombre d'actions cédées	9 817	21 152
Actions détenues à la clôture	114 912	38 933
Cours moyen d'achat au 1er janvier	32.00	24.26
Cours moyen des achats de l'exercice	30.67	31.12
Cours moyen des ventes de l'exercice	33.59	29.24
Cours moyen d'achat à la clôture	30.95	32.00
Valeur à l'ouverture	1 246	145
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	2 632	1 683
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	321	583
Valeur à la clôture	3 557	1 246

Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2008

1 Informations générales

Activité du Groupe

La société, créée en 1990, cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1500 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 15 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 150 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, après une hausse de 34% en 2007, progresse de près de 38% en 2008 sans que cela se fasse au détriment de la marge brute qui maintient son niveau (taux en léger recul de 0,4 point). Cette forte progression résulte majoritairement des produits « énergies renouvelables » qui représentent 31% du CA du réseau de distribution en 2008 contre 23% en 2007, auquel s'ajoute un chiffre d'affaires de 8,3 Me réalisé par Chaud Froid National, société intégrée dans le groupe au 1er janvier 2008 qui distribue ces produits « énergies renouvelables » auprès de clients professionnels. Les produits historiques « menuiseries » continuent d'afficher, quant à eux, une progression de près de 17%.
- Le groupe compte à la clôture de l'exercice 150 agences commerciales en France, après avoir connu l'ouverture de 20 magasins supplémentaires en 2008.
- Le groupe a également intégré 2 nouvelles unités industrielles, l'une fabricante de menuiseries PVC, l'autre de menuiseries aluminium. Ces acquisitions ont été réalisées afin de répondre aux besoins de capacité de production dans un contexte de forte croissance du groupe.
- Le groupe affiche un résultat opérationnel courant (ROC) de 10,8 Me sur l'exercice 2008 et enregistre un doublement de sa rentabilité nette par rapport à 2007

Evènements postérieurs à la période

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe a maintenu un rythme de croissance à deux chiffres sur les 2 premiers mois de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 29,7 Me et affiche ainsi une progression de 12% par rapport à l'exercice précédent.

Huis Clos a procédé, le 1^{er} janvier 2009, à une opération de croissance externe en reprenant 100% des titres de la SAS Isosud, société basée en région lyonnaise. Cette société, fabricante de menuiseries PVC, faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme).

Le paiement s'est effectué comptant sur ressources propres.

Les valeurs comptables immédiatement avant le regroupement d'entreprises sont les suivantes :

<i>BILAN au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	Isosud
Actifs Non Courants	139
Trésorerie & Equivalents	17
Actifs Courants	1 391
TOTAL DES ACTIFS	1 547
Dettes Financières	413
Passifs Courants	1 198
TOTAL DES PASSIFS	1 611
Prix d'acquisition des titres	450
Actifs - Passifs	(64)
Goodwill estimé (en milliers d'euros)	514

Le groupe prévoit également d'opérer une fusion en 2009 des entités Isoplas, Logi industrie et Logi aluminium compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures. Cette fusion est cependant conditionnée à l'accord par les services fiscaux d'une récupération des déficits fiscaux reportables au sein de ses entités à la clôture de l'exercice 2008.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

- **Normes IFRS Utilisées :**
Les états financiers consolidés du groupe Huis Clos ont été préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.
- **Normes, publiées non encore appliquées**
De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2008, et n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés :
IFRS 8 « Secteurs opérationnels » introduit l'« approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. Cette norme n'aura pas d'incidence sur la présentation des états financiers consolidés 2009.
IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » (2007) aura un impact sur la présentation des états financiers consolidés 2009.
Les impacts des normes qui suivent, ne sont pas connus à ce jour.
IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »
IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprise »
IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008)
Les amendements à IFRS2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 avril 2009 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes.

2.2 Principes

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels du dernier exercice clos. Elles ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.
Toutes les transactions sont présentées en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le Groupe HUIS CLOS, ci-après nommé le Groupe, désigne la société HUIS CLOS, ci-après nommée la société, et ses filiales.
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Les états financiers des entités dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, sont intégrés « ligne à ligne » dans les états financiers consolidés. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité.

Le groupe ne comprend que des sociétés consolidées par intégration « ligne à ligne » (voir §4 – Périmètre de consolidation).

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

2.3 Estimations

La préparation des états financiers consolidés en normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les impôts différés actifs (annexe 2.21 et 5.4)
- Les frais de développement immobilisés (annexe 2.6 et 5.2)
- Les dépréciations d'actifs (annexe 2.13)
- Les provisions (annexe 2.15 et 5.9)
- Les avantages au personnel (annexe 2.16 et 5.10)

Au 31 décembre 2008, la Direction a plus particulièrement examiné ses estimations concernant :

- a) Les « goodwill » d'un montant total de 9 Me générés par l'entrée dans le périmètre du groupe de plusieurs de ses filiales, Société Européenne de Chauffage « SEC » 0,5 Me en 2006, Chaud Froid National 7,3 Me en janvier 2008, Logi Industrie 1,1 Me et Logi Aluminium 0,1 Me en juillet 2008. Un test de dépréciation a été effectué sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des présentes).
- b) L'évaluation de l'avantage en faveur du personnel de plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Conseil d'Administration. Ceux-ci portent, à la clôture de l'exercice, sur 102 500 titres, 43 500 ont été définitivement attribués à la date du 14 février 2008, 9 500 à la date du 18 juin 2008 et 15 000 à la date du 19 février 2009, 34 500 actions gratuites restent attribuables à la date du 15 février 2010, selon les conditions du règlement du plan. Une charge de personnel de 1 791 Ke, correspondant à l'évaluation faite par un actuaire de cet avantage, est étalée sur la période d'acquisition des droits et comptabilisée en contrepartie d'un compte de réserves. Celle-ci a un impact de 544 Ke sur le résultat de l'exercice 2008 mais aucun effet sur le montant net des capitaux propres.

2.4 Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé (en vue de couvrir une exposition au risque de change et de taux d'intérêt)

2.5 Goodwill

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

2.6 Immobilisations incorporelles

Les éléments constituant des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en § 2.13 Dépréciation des actifs).

Logiciels de gestion :

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement sur une durée comprise entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet)

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

Droits aux baux :

Les droits aux baux sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.7 Immobilisations corporelles

Les éléments identifiables dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 2.13 Dépréciation des actifs).

Le coût d'un actif produit par le groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent essentiellement le matériel de transport n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- bâtiments et constructions : les murs et couvertures 30 ans, le gros œuvre 20 ans
- agencements, aménagements des constructions : travaux d'agencements 10 ans ; travaux de peinture 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : machines industrielles 15 ans, outillage industriel 8 à 20 ans, outillage à main 3 ans
- agencements, aménagements divers : agencements des magasins 7 ans, autres agencements entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- meuble de bureau : 10 ans.

2.8 Actifs financiers

Ce poste comprend essentiellement les cautions ou dépôts de garantie versés dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 5.11 % contre 4.70% sur l'exercice précédent.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières sont valorisés sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production sont valorisés sur la base du coût de production, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Le faible niveau de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. D'autre part, le turnover des matières premières est suffisamment important pour éviter la création de stocks « morts » significatifs.

2.10 Créances clients

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Des dépréciations sont constituées sur les créances de plus de 12 mois, par une appréciation au cas par cas du risque de recouvrement des créances en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

2.11 Autres actifs financiers

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des éventuelles pertes de valeurs.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, ainsi que les valeurs mobilières de placement qui ne concerne que de la trésorerie.

2.13 Dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations à durée de vie indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

A cette fin, le groupe Huis Clos a identifié huit Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles des paramètres de valorisation ont été définis afin de mettre en place des tests d'impairment. Ces UGT ont été définies au niveau des entités suivantes : Huis Clos (à laquelle sont rattachées la SCI RB1 et la SAS HC Management), Logi particulier, Altherm, Isoplas (à laquelle est rattachée Logi Industrie), Logi Fermetures, Société Européenne de Chauffage, Chaud Froid National et Logi Aluminium.

Pour la plupart des UGT, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité égale au montant des cash flow futurs actualisés, basés sur des prévisions à 5 ans auxquels s'ajoutent une valeur terminale évaluée à partir du dernier cash flow actualisé à l'infini.

Concernant les UGT incluant un « goodwill » et les immobilisations à durée de vie indéterminée, les tests de dépréciation effectués ont permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation. Le groupe n'a pas détecté d'indice de perte de valeur nécessitant de déterminer les valeurs recouvrables des autres UGT.

Les principales hypothèses clés, sur lesquelles la direction du groupe a fondé ses projections de flux, sont les suivantes :

- Les estimations ont pris pour base l'analyse des comptes annuels 2006 à 2008, elles ont été déterminées sur la base d'hypothèses significatives traduisant la situation future estimée la plus probable, à leur date d'établissement, à savoir mars 2009.
- Les progressions de chiffre d'affaires se sont principalement basées sur le développement géographique du réseau commercial par l'ouverture de 15 nouvelles agences chaque année. La part du CA « énergies renouvelables », 31% en 2008, a été considérée stable sur les exercices 2009 et 2010 compte tenu de la suppression du crédit d'impôt sur la pompe à chaleur « air-air » qui, selon nos estimations, provoquera une chute de 20% de ce CA compensée par la progression des ventes de pompes à chaleur « air-eau » et l'extension de la gamme « produits » à d'autres prestations de type « économies d'énergies ». A 5 ans, la part du CA « énergies renouvelables » s'établit à 33% du CA total.
- La marge brute a été déterminée sur la base d'une analyse historique des comptes annuels 2006 à 2008, en conservant les mêmes ratios par structure de gamme « produits ». Le potentiel du marché ne fait pas craindre une guerre des prix à court terme et toutes augmentations de matières premières semble pouvoir se répercuter au consommateur final.
- Les frais de personnel ont fait l'objet, sur la base d'une analyse des comptes annuels 2008 et des différents modes de rémunération, d'une dissociation entre parties fixes et parties variables. Un taux d'indexation de 2,5% a été retenu sur les parties fixes des frais de personnel. Les parties variables, majoritairement commissions destinées à la force de vente, ont été budgétées au prorata de la progression du volume d'activité. La hausse des effectifs a été prise en compte au regard de ratios de productivité individuelle déterminés sur l'analyse historique des exercices 2006 à 2008.

- Les frais généraux retenus ont pris pour base l'analyse de l'antériorité des sites existants et ont été indexés d'un coefficient d'inflation de 3%. Les charges fixes ont fait l'objet d'une étude « poste par poste » intégrant des événements liés à l'évolution de la structure du groupe. Ainsi, toutes les charges fixes liées directement aux locaux immobiliers ont été indexées, en sus du taux d'inflation retenu, au prorata du nombre des nouveaux locaux attendus par rapport à l'existant au 31 décembre 2008.
- Il a été également octroyé une enveloppe complémentaire sur le poste « publicité » afin de répondre notamment à une campagne nationale TV et de ses dérivés.
- Les autres postes ont fait l'objet, pour partie d'une indexation au volume d'activité et d'une indexation au taux d'inflation retenu.

Eléments de valorisation

- Un taux de croissance de 1,50% a été utilisé pour extrapoler les flux au-delà de la période de 5 ans couverte par le business plan.
- Le taux d'actualisation appliqué est de 13,18%
- Des tests de sensibilité, encadrant un taux de croissance minoré jusqu'à 1% et un taux d'actualisation majoré jusqu'à 15,18%, ont été effectués. Dans cette hypothèse, la plus pénalisante, les valeurs d'utilité restent supérieures aux valeurs des UGT. Un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ne pourrait conduire à une dépréciation.

2.14 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué, à la clôture de l'exercice, de 1 553 000 actions au prix nominal d' 1 euro. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait 114 912 actions de la société.

2.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », une provision calculée sur une analyse historique des fournitures de pièces ou produits en SAV par la filiale Chaud Froid National a été comptabilisée pour un montant de 229 Ke.

2.16 Avantages au personnel

PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuare qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Le taux précédemment utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (PIDR) reposait sur celui des OAT (CNO Long terme) majoré d'un spread de 0,25 % (recommandation CNO 2004, 1737, validée par l'AMF), soit au 31 décembre 2008 « 3,76% » (3,51 + 0,25).

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." ."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Taux au 31/12/2008	15 ans	20/25 ans
OAT France	3,675 %	3,919 %
Différence sur taux OAT selon maturité		0,244 %
Indice € Composite AAA	4,868 %	N/A
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans		5,11 %
Soit 4,868 % + 0,244 %		

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2008 à 5,11 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 1,35%. Une analyse de sensibilité (voir § 5.10 des présentes) démontre qu'une hausse de 1% de ce taux provoque une baisse de la PIDR de l'ordre de 80 Ke, portée à 1,35 % cette hausse s'est traduite par la comptabilisation d'un écart actuariel de 108 Ke dans le résultat de l'exercice.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur. Ce changement d'estimation a été affecté en écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause. L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2008. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 064 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 508 Ke dont 283 Ke d'écarts actuariels.

PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

L'assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005 a autorisé au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, l'octroi d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuaire, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huit clos sur la période de deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2008

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2008	2007
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904	36 398	243 149
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459	40 512	76 705
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	228 924	89 963	125 478
14/02/2008	39 000	34 500	102 500	15/02/2010	1 602 500	6,40%	859 729	377 012	
TOTAUX	124 500	102 500					1 791 016	543 885	445 332

PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation de formation équivalente à 50% du salaire imposable.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2008 pour l'ensemble des salariés du groupe, s'élève à la somme de 386 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

2.17 Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.18 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.19 Dettes fiscales, dettes sociales & autres dettes

L'ensemble de ces dettes est évalué à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

2.20 Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

2.21 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une entité fiscale unique ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

2.22 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le groupe n'a identifié qu'une seule activité sectorielle dont l'objet est « la rénovation de l'habitat », principalement éléments de fermeture et de chauffage, destinés à une clientèle de particuliers. Cette activité s'exerce uniquement sur le territoire national, le marché, les niveaux de marge et le mode de distribution sont similaires. Les risques et la rentabilité sont quasi-identiques, ils s'appuient sur le même réseau de distribution (agences commerciales huis clos), le même réseau technique (Bases Administratives & Techniques), et le même encadrement (Directeurs d'Agence, Directeurs Régionaux Commerciaux & Techniques). Seuls des effectifs vendeurs et techniques orientés sur ces produits ont dû être recrutés mais leur fonctionnement et leur mode de rémunération sont identiques au personnel des produits « menuiseries ».

2.23 Résultat par action

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

3 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liées à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 093 Ke contre 877 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture a également été souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 5.11 des présentes, s'élève à 4 086 Ke à la clôture de l'exercice contre 1 446 Ke à la clôture de l'exercice précédent. En hausse de 2,6 Me, la dette financière est principalement impactée par un crédit vendeur de 5,5 Me obtenu sur l'acquisition de Chaud Froid National, payable à raison de 2,9 Me en avril 2009 et 2,6 Me en avril 2010.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 2,8 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 3 Me amortissable sur une durée de 7 ans dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de la société « Chaud Froid National ». Ce financement prend la forme de billets de trésorerie tirables à convenance. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN acquis.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, aura une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi aura pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jour le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie dégagés sur ressources propres, à indexer sur la progression du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les dettes financières contractées sur la base d'un taux variable (voir § 5.11 des présentes) s'élèvent à 959 Ke à la clôture de l'exercice. Une variation des taux d'intérêt de 1%, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence inférieure à 10 Ke dans le résultat financier du groupe. Compte tenu de la faible sensibilité du groupe aux variations de taux et de la faible importance de la charge financière concernée, aucune politique de gestion de ce risque n'a été mise en place.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2008			31/12/2007		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers (<i>Dépôts de Garantie</i>)	-	-	964	-	-	796
Provision Départ en Retraite	-	-	(556)	-	-	(468)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE	-	-	408	-	-	328

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.4 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques. L'objectif est que les membres du personnel puisse détenir jusqu'à 10% des actions de la société à moyen terme. A cette fin, le conseil d'administration envisage de poursuivre le programme d'attribution d'actions gratuites à des membres du personnel.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2009, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Leurs montants sont proposés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Aucune politique prédéfinie de distribution de dividendes n'est prévue et aucune restriction, autre que réglementaire, n'existe en matière de distribution de dividendes.

Compte tenu de la situation financière du groupe à la clôture de l'exercice, le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2008 la distribution d'un dividende de 1,30 euros par action, soit un montant global de l'ordre de 1,85 Me abstraction faite des actions auto-détenues.

4 Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ». Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
LOGI INDUSTRIE SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38235897600019	76700 Harfleur	100%
LOGI ALUMINIUM SARL	100%	LIGNE A LIGNE	49125649100011	76700 Harfleur	100%
HUIS CLOS Espagne	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupe le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos et s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI INDUSTRIE est une SAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en PVC qui complète le besoin en capacité de production destiné au réseau de distribution Huis Clos. Cette unité s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM est une SARL qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de menuiseries en aluminium et dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

VARIATION DE PERIMETRE

Huis Clos a procédé, au cours de l'exercice 2008, à plusieurs opérations de croissance externe.

- Achat, le 2 avril 2008, de son fournisseur de produits « énergies renouvelables », Chaud Froid National. Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} janvier 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
 - Sécurisation de la source d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables »
 - Maîtrise des technologies sur un secteur très innovant
 - Accession au marché B to B auprès d'une clientèle de professionnels existante et à développer
 - Intégration verticale de la marge dégagée par CFN

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me révisable si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints. Le paiement s'effectue en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde versable à raison de 50% en avril 2009 et 50% en avril 2010.

La réalisation en 2008 d'un résultat nettement supérieur à celui prévu au contrat d'acquisition ouvre droit aux cédants à un complément de prix de 340 Ke payable en avril 2009. Ce complément de prix est venu compléter le goodwill à l'actif du bilan au 31/12/2008 en contrepartie d'une dette financière équivalente.

2. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité complémentaire de production de menuiseries PVC, Logi Industrie.
 Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
- Pérennisation des besoins en capacité de production industrielle
 - Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension du site par possibilité d'acquisition d'un terrain situé entre les sites Isoplas et Logi Industrie (Plateforme logistique, rapprochement Logi Fermetures)
 - Intégration d'un personnel formé à la fabrication évitant ainsi la mise en route d'une équipe de production de nuit
 - Division des risques (pannes machines, incendie...) avec 2 sites de production distincts.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 2 Me (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

3. Achat, le 29 juillet 2008, d'une unité de production de menuiseries Aluminium, Logi Aluminium.
 Cette acquisition, intégrée dans les comptes consolidés avec effet au 1^{er} juillet 2008, a été motivée pour les raisons principales suivantes :
- Situation géographique jouxtant notre principal site de production facilitant les synergies entre les sites
 - Extension de la fabrication aux menuiseries aluminium jusqu'alors sous-traitée.

Le prix d'acquisition de 100% du capital s'est élevé à 50 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe.

Détail des acquisitions opérées sur l'exercice et goodwill y afférent :

<i>BILANS d'ouverture dans le groupe (en milliers d'euros)</i>	Chaud Froid National	Logi Industrie	Logi Aluminium	Totalité
Actifs Non Courants	172	708	139	1 019
Trésorerie & Equivalents	1 607	-	-	1 607
Actifs Courants	3 730	2 815	256	6 801
TOTAL DES ACTIFS	5 509	3 523	395	9 427
Dettes Financières	113	576	322	1 011
Passifs Courants	4 249	1 911	169	6 330
TOTAL DES PASSIFS	4 362	2 488	491	7 341
Prix d'acquisition des titres	8 340	2 000	50	10 390
Fonds de commerce à l'actif	68	152	-	221
Actifs - Passifs	1 147	1 035	(96)	2 086
Goodwill dégagé (en milliers d'euro)	7 261	1 117	146	8 525

Les différents « goodwill » ont été déterminés conformément à IFRS 3 (§32) sur la base du prix total estimé, notamment pour l'acquisition de Chaud Froid National dont le prix tient compte d'une clause d'earn out considérée comme acquise compte tenu de la réalisation des objectifs envisagés.

5 Notes annexes

5.1 Goodwill

Goodwill	2006	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2007	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2008
Valeurs brutes	476						476	8 185	340				9 001
Dépréciation													
VALEURS NETTES	476						476	8 185	340				9 001

5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	2006	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2007	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2008
Goodwill	476						476	8 185	340				9 001
Frais de développement	2 000		103		182		1 921	79	148		523		1 625
Autres postes immob. incorporelles	228		35				263		172				435
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 704		138		182		2 660	8 264	660		523		11 061
Constructions, agencements et aménagements	4 878		1 396		787		5 487		2 111		707		6 891
Installations techniques, outillage	3 617		269		21		3 865	1 927	1 203		123		6 872
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	4 412		775		1 095		4 092	1 229	1 022		1 417		4 925
En cours	238		472		282		428		656		375		709
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 145		2 912		2 185		13 872	3 156	4 992		2 622		19 397
	15 849		3 050		2 367		16 532	11 420	5 652		3 145		30 458

Amortissements (en K€)	2006	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2007	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2008
Goodwill													
Frais de développement	1 250		264		70		1 444	58	262		518		1 247
Autres postes immob. incorporelles	131		16				147		26				173
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 381		280		70		1 591	58	288		518		1 420
Constructions, agencements et aménagements	2 465		446		504		2 407		637		572		2 472
Installations techniques, outillage	1 472		317		15		1 774	1 562	421		95		3 662
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 690		517		572		2 635	837	574		1 105		2 941
En cours													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 627		1 280		1 091		6 816	2 399	1 631		1 772		9 074
	8 008		1 560		1 161		8 407	2 457	1 920		2 290		10 494

Valeurs Nettes (en K€)	2006	2007	2008
Goodwill	476	476	9 001
Frais de développement	750	477	378
Autres postes immob. incorporelles	97	116	262
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 323	1 069	9 641
Constructions, agencements et aménagements	2 413	3 080	4 419
Installations techniques, outillage	2 145	2 091	3 210
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	1 722	1 457	1 984
En cours	238	428	709
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 518	7 056	10 323
	7 841	8 125	19 964

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)	2006	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2007	Entrée Périètre	Acq.	Virt	Cess.	Sortie Périètre	2008
Installations techniques, outillage	2 152						2 152	617	257				3 026
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	554				263		291	234	287		131		681
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 706				263		2 443	851	544		131		3 707

Amortissements (en K€)	2006	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2007	Entrée Périètre	Dot.	Virt	Rep.	Sortie Périètre	2008
Installations techniques, outillage	806		151				957	445	178				1 580
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	332		102		41		393	125	78		248		348
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 138		253		41		1 350	570	256		248		1 928

Valeurs Nettes (en K€)	2006					2007							2008
Installations techniques, outillage	1 346					1 195							1 446
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	222					-102							333
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 568					1 093							1 779

Echéances restant dues (en K€)	2006					2007							2008
Capitaux restant dûs	261					46							547
Intérêts restant dûs	15					1							75
TOTALITE	276					47							622

5.3 Actifs financiers

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2006	Acq.	Actual.	Sorties	2007	Entrées Périètre	Acq.	Actual.	Sorties Périètre	2008
Valeurs brutes	729	146		77	798	29	206		68	964
Dépréciation	-3			-3						
Actualisation Financière	-109		-12		-121			-33		-154
VALEURS NETTES	617	146	-12	74	677	29	206	-33	68	810

5.4 Actifs d'Impôt Différé & Exigible

	2008	2007
Carry Back	1 560	1 423
IFA et Acomptes Versés	60	
Sur Différences Temporelles d'Imposition	<4>	806
Sur Report Déficitaires	210	2 563
Valeur nette	1 826	4 792

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 210 Ke provenant des déficits reportables de 3 filiales récemment acquises et restées en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu des progressions d'activité et de la rentabilité du groupe constatées sur l'exercice.

Une créance de carry back constatée en 2004 pour un montant de 1 423 K€ a fait l'objet d'un remboursement en février 2009. Le solde est lié à l'entrée dans le périmètre de la société Logi Industrie pour laquelle un carry back a été activé et dont le remboursement a été demandé par anticipation dans le cadre du plan de soutien à l'économie promulgué dernièrement.

5.5 Stocks

	2008	2007
Matières premières	3 162	2 598
Produits finis et en cours	4 943	1 929
Valeur brute	8 105	4 526
Matières premières	3	
Produits finis et en cours	56	
Dépréciation	60	
Matières premières	3 159	2 598
Produits finis et en cours	4 887	1 929
Valeur nette	8 046	4 527

5.6 Clients

	2008	2007
Créances clients et autres débiteurs	13 053	7 428
Valeur brute	13 053	7 428
Créances clients et autres débiteurs	1 092	877
Dépréciation	1 092	877
Créances clients et autres débiteurs	11 961	6551
Valeur nette	11 961	6551

5.7 Autres actifs

	2008	2007
Créances sociales	392	291
Créances fiscales	3 169	2 746
Débiteurs divers	4 506	2 724
Valeur brute	8 435	5 762
Débiteurs divers	217	141
Dépréciation	217	141
Créances sociales	392	291
Créances fiscales	3 169	2 746
Débiteurs divers	4 289	2 583
Valeur nette	7 850	5 620

5.8 Autres créances

	2008	2007
Avance sur Commissions (1)	2 714	2 224
Charges constatées d'avance divers	334	433
Total	3 048	2 657

(1) Ce montant représente un mois d'avance de commissions versé lors de l'entrée d'un VRP et récupéré à son départ, ainsi que les commissions payées sur des contrats non posés à la clôture de l'exercice.

5.9 Provisions

Détail des provisions sur les deux derniers exercices	2008			2007		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Litiges Commerciaux	618	618	-	619	619	-
SAV	2 152	702	1 450	1 624	558	1 066
Litiges Salariés	626	626	-	471	471	-
Engagement retraite (voir § 5.10)	556		556	468		468
Divers	39	39		24	24	
TOTAUX	3 991	1 985	2 006	3 206	1 673	1 534

Mouvements de l'exercice 2007	31/12/06	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/07
Litiges Commerciaux	489		246	116			619
SAV	1 644			20			1 624
Litiges Salariés	918		361	808			471
Engagement Retraite (voir § 5.10)	396		78	7			468
Divers			24				24
TOTAUX	3 447	-	709	950	-	-	3 206

Mouvements de l'exercice 2008	31/12/07	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/08
Litiges Commerciaux	619		117	119			618
SAV	1 624		528				2 152
Litiges Salariés	471		425	270			627
Engagement Retraite (voir § 5.10)	468	51	73	36			556
Divers	24		15				39
TOTAUX	3 206	51	1 158	425	-	-	3 990

5.10 Avantages au personnel

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/N-1	Variations de périmètre	Impacts LME 2008 sur 31/12/N-1	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (-) Pertes (+) actuariels	Valeur des droits en fin d'exercice
31/12/2008	468	51	-85	-39	67	23	71	556
31/12/2007	396			-32	66	17	21	468
31/12/2006	437	-15		-25	67	16	-84	396

La valorisation des engagements de retraite au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Taux moyen annuel d'inflation	2%	2%	2%
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	5.11 %	4.70 %	4.20 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 655 Ke au lieu de 556 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 99 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 476 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 80 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 556 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 458 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 98 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 60 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 642 Ke créant ainsi une charge de 86 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 1 415 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 65 ans ou à 1 210 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 859 Ke ou de 654 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 064 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 508 Ke dont 283 Ke d'écarts actuariels (Voir § 2.16 des présentes annexes).

5.11 Dettes financières

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2008			2007		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Emprunts bancaires	2 857	1 309	1 548	4 207	2 038	2 169
Emprunts liés aux Locations Financement	547	137	410	46	45	1
Autres	12	6	6	13	8	5
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN	5 540	2 940	2 600			
Comptes courants d'associés	687		687	2 429		2 429
Découverts Bancaires (1)	272	272	-	256	256	-
DETTES FINANCIERES	9 915	4 664	5 251	6 950	2 347	4 604
Trésorerie & Equivalents de trésorerie (1)	5 829	5 829	-	5 504	5 504	-

(1) correspond exclusivement à de la trésorerie

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/06	Souscriptions	Remboursements	31/12/07	Entrées Périimètre	Souscriptions	Remboursements	Sorties Périimètre	31/12/08
Emprunts bancaires	3 320	4 141	3 251	4 210	104	612	2 066		2 860
Emprunts liés aux Locations Financement	261		216	45	138	544	180		547
Autres	-	9	2	11		5 549	10		5 550
Comptes courants d'associés	2 892		463	2 429	520		2 262		687
Découverts bancaires	2 581		2 325	256		16			272
DETTES FINANCIERES	9 054	4 150	6 253	6 951	761	6 721	4 517	-	9 915

Répartition de l'endettement bancaire par taux	2008			2007		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	5 640		5 640	101		101
moins de 5%	375		375	656	2 685	3 341
5% à 7,5%	2 941	959	3 900	3 510		3 510
plus de 7,5%						
DETTES FINANCIERES	8 956	959	9 915	4 266	2 685	6 951

5.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2008	2007
Fournisseurs	17 464	11 972
Avances et acomptes reçus	3 247	2 955
Total	20 711	14 927

5.13 Instruments financiers

RISQUE DE CREDIT

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par type de clients est la suivante :

	2008	2007
Clients « Particuliers »	7 912	5 780
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	1 490	1 522
Clients « Autres »	3 651	126
Total du poste Clients	13 053	7 428

La créance individuelle la plus élevée, à la clôture de l'exercice, par nature de typologie « client » est la suivante :

	2008	2007
Clients « Particuliers »	50	39
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	133	193
Clients « Autres »	170	51

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances	2008			2007		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois	4 421	364	2 035	3 577	341	72
de 1 mois à 3 mois	1 652	415	1 060	995	495	29
de 3 mois à 6 mois	545	23	219	232	25	
de 6 mois à 12 mois	598	78	65	186	212	16
Supérieures à 12 mois	696	655	272	791	450	8
TOTAUX	7 912	1 489	3 651	5 780	1 522	126

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice

	Créances douteuses TTC		Provisions pour dépréciation des créances douteuses			
	2008	2007	Initiales	Dotations	Reprises	Finales
Particuliers	554	705	548	191	185	554
Concessionnaires PJ	404	379	317	89	2	404
Autres	135	37	35	107	8	135
TOTAUX	1 093	1 120	900	387	195	1 093

Le Groupe comptabilise également, sur la base de ses créances commerciales, une provision SAV pour finitions de chantier (voir § 2.15 et § 5.9)

RISQUE DE LIQUIDITE

Les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés sont détaillées au paragraphe 5.11

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 2,8 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié une nouvelle enveloppe financière de 3 Me amortissable sur une durée de 7 ans dans le cadre de l'acquisition de 100% des titres de la société « Chaud Froid National ». Ce financement prend la forme de billets de trésorerie tirables à convenance. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN acquis.

Incidences de la loi LME : Voir au § 3.2 des présentes.

5.14 Effectifs

Evolution des effectifs présents fin décembre 2008 et fin décembre 2007

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Logi Ind.		CFN		Groupe	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Cadres	14	14			4	4		1	19	17	1		4		4		46	38
Etam	316	277	2	2	27	28	7	6	14	10	74	38	10		18		468	361
VRP	1 535	1 211	1	1					1	2							1537	1212
Ouvriers					82	78	15	17					29				126	95
Total	1 865	1 502	3	3	113	110	22	24	34	29	75	38	43		22		2177	1706

5.15 Impôts

	31/12/08	31/12/07
Résultat Consolidé de la Période	6 770	3 219
IS Exigible	583	66
Variation IS Différé	3 206	1 950
Résultat Conso Avant impôt	10 559	5 236
Charges non déductibles	196	140
Attributions d'Actions Gratuites	544	445
Base Fiscale	11 298	5 821
% Impôt	33,33%	33,33%
% Impôt	15,00%	
Impôt (Base x Taux)	3 778	1 940
Impôt forfaitaire perdu		76
Différences de taux	1	
Redressement fiscal Logi Fermetures	2	
Redressement fiscal Logi Industrie	7	
Impôt Consolidé	3 788	2 016

5.16 Résultat financier

	2008	2007
Intérêts Emprunts	- 235	- 154
Intérêts Crédits Baux	- 14	- 14
Intérêts C/Courants	- 3	- 12
Agios Bancaires	- 92	- 195
Intérêts dettes diverses		
Produits Financiers	154	36
Total	- 190	- 339

Le résultat financier, compte tenu d'une proportion faible de dettes financières à taux variable, est relativement peu sensible à une variation des taux d'intérêts. Une variation des taux de 1% aurait, sur la charge financière, une incidence annuelle inférieure à 10 Ke sur la base de l'endettement au 31 décembre 2008.

L'activité du groupe est exercée exclusivement en France. Il n'existe aucun actif ni passif monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de la clôture. Il n'existe donc aucun risque de change.

5.17 Engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements				
Cautions		3 612	140	3 752
contrats de leasing	137	410		547
Autres				
Total	137	4 022	140	4 299

Un contrat d'emprunt fait état de covenants financiers :

Emprunt de 612 K€, souscrit en décembre 2008, présentant un solde de 612 K€
 « tant que l'emprunteur sera débiteur en vertu des présentes, il devra, sur les bases de ses comptes consolidés :
 Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Compte tenu de la mise en place de ce financement en décembre 2008, la banque a déclaré exempter le groupe du respect de ces covenants pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

5.18 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Monsieur René BERTIN	316 000 euros	180 000 euros
Madame Claudine BERTIN	-	-
Monsieur Jean Charles GALLI	-	-
TOTAL	316 000 euros	180 000 euros

Le Président Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction au titre d'avantage en nature. Il a également bénéficié d'une rémunération exceptionnelle de 100 Ke liée aux performances de développement du groupe. La rémunération des mandataires sociaux ne comporte aucun autre élément variable. Aucun engagement de toute nature, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages quelconques, n'est prévu au bénéfice des mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement dans leur fonction.

5.19 Résultat par action

	31/12/08	31/12/07
Nombre d'actions composant le Capital Social	1 543 208	1 500 000
Nombre d'actions propres à la clôture	- 114 912	- 38 933
Nombre net d'actions (1)	1 428 296	1 461 067
Attributions d'actions en cours	49 500	68 000
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 477 796	1 529 067
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	6 770	3 219
Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)	4.74	2.20
Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)	4.58	2.11

5.20 Opérations entre parties liées

Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du conseil d'administration, au nombre de 3, et les membres de la direction générale, également au nombre de 3, en ce compris le Président Directeur Général également administrateur et Président du conseil.

Certains de ces dirigeants bénéficient des programmes d'attribution d'actions gratuites.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2008	2007
Avantages à court terme	1	987	636
Avantages à long terme	2	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	-	-
Jetons de présence		-	-
Cotisations aux Régimes spéciaux à prestations définies		-	-
Cotisations aux régimes sociaux	4	408	257
Indemnités de fin de contrat de travail		-	-
Paiements en actions	5	421	334
TOTAUX		1 816	1 227

- 1) Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- 2) Les avantages à long terme comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés
- 3) Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi (pensions de retraite, assurance vie,...)
- 4) Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittées au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécial supplémentaire.
- 5) Paiements en actions : Ce montant correspond à la charge comptabilisée dans l'exercice au titre des différents programmes d'attribution d'actions gratuites destinées aux dirigeants concernés.

Les administrateurs de la société détiennent, à la clôture de l'exercice, 70,8% des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités

Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice. Ces transactions, détaillées ci-dessous, ont été opérées à des conditions habituelles de marché.

Sens Groupe Huis Clos vers parties liées (Produits courants)

SAS Groupe Bertin Investissement (Prestations administratives)	149 Ke
SARL System Car Wash Distribution (Personnel détaché)	8 Ke

Sens parties liées vers Groupe Huis Clos (Charges courantes)

SCI Foncière Bertin (Location Immobilière Centre de formation)	78 Ke
SCI RB2 (Location Immobilière de 2 agences Huis Clos)	69 Ke
SCI Moto Center 14 (Location Immobilière d' 1 agence Huis Clos)	27 Ke
SCI Bertin Immobilier (Location Immobilière du Siège Social Huis Clos)	184 Ke
SARL Gallieni (Location Immobilière des locaux industriels)	437 Ke
SAS Groupe Bertin Investissement (Rétrocession de Frais financiers)	97 Ke

5.21 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Montants en euros HT Prestations effectuées au cours de l'exercice prises en charge au compte de résultat	KPMG SA 4 rue Alfred Kasler 14053 CAEN cedex				SCP JEHANNO PLANTRON 1091 chemin de Clères 76230 BOISGUILLAUME				KPMG SA 1 rue Claude Bloch 14079 CAEN cedex 05				DAVEC 30 Avenue Jean Jaurès 76300 Sotteville			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																
↳ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
↳ a) Emetteur	73 079	58 300	100%	100%	61 360	65 540	58%	70%	9 138	1 800	100%	100%	5 253			
↳ b) Filiales intégrées globalement					44 524	27 537	42%	30%								100%
↳ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
↳ a) Emetteur																
↳ b) Filiales intégrées globalement																
Sous-totaux	73 079	58 300	100%	100%	105 884	93 077	100%	100%	9 138	1 800	100%	100%	5 253			100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
↳ Juridique, fiscal, social																
↳ Autres																
Sous-totaux																
TOTAUX	73 079	58 300	100%	100%	105 884	93 077	100%	100%	9 138	1 800	100%	100%	5 253			100%
Etat des honoraires par entité sociale																
↳ Huis Clos SA	73 079	58 300	100%	100%	61 360	65 540	58%	70%								
↳ Isoplas SAS					12 000	8 000	11%	9%								
↳ Logi Fermeture SARL					8 015	6 667	8%	7%		1 800		100%				
↳ Logi Particulier SARL					6 691	2 670	6%	3%								
↳ HC Management SAS					5 800	5 400	5%	6%								
↳ Altherm SAS					12 018	4 800	11%	5%								
↳ Chaud Froid National SAS													5 253			100%
↳ Logi Industrie SAS									9 138		100%					
TOTAUX	73 079	58 300	100%	100%	105 884	93 077	100%	100%	9 138	1 800	100%	100%	5 253			100%

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Huis Clos S.A.
35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Ce rapport contient 33 pages

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

Siège social : 35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €. 1 553 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

La note 2.3 « Estimations » aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction et plus particulièrement ceux relatifs au goodwill (voir note 2.13 sur les dépréciations des actifs incorporels).

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Hérouville Saint Clair, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Yves Gouhir
Associé

Bois Guillaume, le 28 avril 2009

SCP Jehanno Plantrou
Société Civile Professionnelle

Dominique Jehanno
Associée

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

Rapport des commissaires aux
comptes, établi en application
de l'article L. 225-235 du
Code de commerce, sur le
rapport du président du conseil
d'administration de la société
Huis Clos S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008
Huis Clos S.A.
35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Ce rapport contient 3 pages

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

Siège social : 35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €. 1 553 000

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Huis Clos S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Huis Clos S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Hérouville Saint Clair, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Yves Gouhir
Associé

Bois Guillaume, le 28 avril 2009

SCP Jehanno Plantrou
Société Civile Professionnelle

Dominique Jehanno
Associée

Comptes sociaux 2008 - SA Huis Clos

ACTIF	31/12/2008			31/12/2007	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
	BRUT	AMTS/PROV.	NET	NET			
Capital souscrit non appelé (0)					CAPITAUX PROPRES		
ACTIF IMMOBILISE					Capital Social	1 553 000	1 500 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Primes Emission Fusion Apport	5 283 911	5 336 911
Frais Etablissement					Ecart de Réévaluation		
Frais Recherche et Développement					Réserve Légale	100 000	100 000
Concessions, Brevets, Droits similaires	1 112 400	1 047 297	65 103	382 969	Réserves Statutaires ou Contractuelles		
Fonds Commercial	457 246		457 246	137 675	Réserves Réglementées		
Ecart d'Acquisitions					Autres Réserves	1 484 773	1 484 773
Autres Immobilisations Incorporelles					Réserves de conversion		
Avances Acomptes s/ Imm. Incorporelles					Report à Nouveau	(6 167 139)	(13 006 374)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					RESULTAT DE L'EXERCICE	4 885 878	6 839 234
Terrains					Subventions d'Investissement		
Constructions	6 369 458	2 342 145	4 027 313	2 674 900	Provisions Réglementées		
Install. Techniques, Matériel Outillage	188 397	115 604	72 793	75 492	Différences de consolidation		
Autres Immobilisations Corporelles	2 064 583	1 023 917	1 040 666	1 114 009	Autres Réserves de consolidation		
Immobilisations en Cours	467 879		467 879	329 159	TOTAL (1)	7 140 423	2 254 545
Avances Acomptes s/ Imm. Corporelles					AUTRES FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Produit Emissions Titres Participatifs		
Participations mises en Equivalence					Avances Conditionnées		
Autres Participations	9 516 108		9 516 108	1 126 108	TOTAL (2)		
Créances rattachées à des Participations					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Autres Titres Immobilisés					Provisions pour Risques	651 359	548 564
Prêts					Provisions pour Charges	2 034 741	1 739 295
Autres Immobilisations Financières	773 835		773 835	663 325	TOTAL (3)	2 686 100	2 287 859
TOTAL (1)	20 949 907	4 528 963	16 420 944	6 503 637	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Emprunts Obligataires Convertibles		
STOCKS					Autres Emprunts Obligataires		
Matièresières, Approvisionnements	367 488		367 488	432 403	Emprunts Dettes Ets de Crédit	1 845 930	3 819 267
En Cours de Production de Biens					Emprunts Dettes Financières Divers	6 402 503	363 052
En Cours de Production de Services					Avances Acomptes s/ Commandes en cours	3 160 950	3 389 572
Produits Intermédiaires et Finis	2 265 049		2 265 049	1 654 783	Fournisseurs et Comptes Rattachés	17 512 736	14 729 284
Marchandises					Dettes Fiscales et Sociales	11 958 152	7 623 441
Avances Acomptes s/ Commandes					Dettes s/ Imm. et Comptes Rattachés	138 044	389 711
CREANCES					Autres Dettes	356 541	257 783
Clients et Comptes Rattachés	7 912 397	553 819	7 358 578	5 720 283	COMPTES DE REGULARISATION		
Autres Créances	15 604 279	204 451	15 399 828	11 938 782	Produits Constatés d'Avance		
Capital Souscrit Appelé non versé					TOTAL (4)	41 374 857	30 572 110
DIVERS					Ecart de Conversion Passif		
Valeurs Mobilières de Placement	3 590 411	541 235	3 049 176	1 279 516	TOTAL (5)		
Actions propres							
Autres titres							
Disponibilités	3 340 595		3 340 595	4 958 486			
COMPTES DE REGULARISATION							
Charges Constatées d'Avance	2 999 722		2 999 722	2 626 624			
TOTAL (2)	36 079 941	1 299 505	34 780 436	28 610 877			
Charges à Répartir (3)							
Primes Rembt Obligations (4)							
Ecart de Conversion Actif (5)							
TOTAL GENERAL (0 à 5)	57 029 848	5 828 468	51 201 379	35 114 514	TOTAL GENERAL (1 à 5)	51 201 379	35 114 514

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2008		31/12/2007	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes Marchandises				
Production Vendue Biens				
Production Vendue Services	165 855 783		127 522 786	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	165 855 783	100%	127 522 786	100%
Production Stockée				
Production Immobilisée	46 610		70 363	
Subventions Exploitation Recues	119 933		307 049	
Reprises s/ Amts et Provisions et Transferts Charges	761 377		1 575 852	
Autres Produits	4 211 876		3 110 275	
	170 995 579		132 586 325	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats Marchandises				
Variation Stocks Marchandises				
Achats Matièresières et Approvisionnements	46 445 611		36 076 350	
Variation Stocks Matièresières	(545 351)		(351 714)	
Autres Achats et Charges Externes	47 242 504		34 147 082	
Impôts et Taxes	3 099 052		2 483 780	
Salaires et Traitements	47 754 793		38 093 621	
Charges Sociales	17 018 268		13 044 606	
Dotations Amts et Prov	2 143 744		1 739 467	
Autres Charges	869 128		1 550 290	
	164 027 750		126 783 481	
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 967 830	4,2%	5 802 845	4,6%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits Financiers de Participations			1 059 880	
Produits Autres Valeurs Mobilières				
Autres Intérêts Produits Assimilés	418 391		217 242	
Reprises s/ Provisions			11 798	
Différences Positives Change				
Produits Nets Cessions V.M.P	19 570		43 383	
	437 961		1 332 302	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations Financières Amts et Provisions	546 654		3 620	
Intérêts et Charges Assimilés	197 567		294 218	
Différences Négatives Change				
Charges Nettes Cessions V.M.P	10 683		5 387	
	754 904		303 224	
RESULTAT FINANCIER	(316 942)	(0,2%)	1 029 078	0,8%
RESULTAT COURANT	6 650 887	4,0%	6 831 922	5,4%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits Except. s/ Opérations de Gestion	30 000		151 312	
Produits Except. s/ Opérations de Capital	2 191 132		750 332	
Reprises s/ Amortissements et Provisions				
	2 221 132		901 644	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges Except. s/ Opérations de Gestion	2 409 292		183 309	
Charges Except. s/ Opérations de Capital	2 532 686		814 962	
Dotations Except. Amortissements et Provisions				
	4 941 978		998 271	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 720 846)	(1,6%)	(96 627)	(0,1%)
Participation des salariés				
Charge (+) ou Produit (-) d'Impôt	(955 837)	(0,6%)	(103 939)	(0,1%)
TOTAL PRODUITS	174 610 510		134 924 210	
TOTAL CHARGES	169 724 631		128 084 977	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Produits - Charges)	4 885 878	2,9%	6 839 233	5,4%

Etat des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Prime d'Emission	Report à nouveau	Résultats non distribués	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2006	1 500	100	1 485	5 337	(15 413)	2 407	(4 584)
Augmentation de capital					2 407	(2 407)	
Affectation Résultat N-1						6 839	6 839
Résultat de la période							
Solde au 31/12/2007	1 500	100	1 485	5 337	(13 006)	6 839	2 255
Augmentation de capital	53			(53)			
Affectation Résultat N-1					6 839	(6 839)	
Résultat de la période						4 886	4 886
Solde au 31/12/2008	1 553	100	1 485	5 284	(6 167)	4 886	7 141

La société Huis Clos a procédé, en août 2005, à une augmentation de capital de 6 Me par émission de 500 000 actions supplémentaires au prix de 12 euros l'unité. Le produit net s'est élevé à 5 837 Ke, déduction faite des frais engagés, 500 Ke ont été affectés en capital social et 5 337 Ke en prime d'émission.

Annexe aux comptes sociaux au 31/12/2008

1 1- Informations générales

Activité de la Société

La société, créée en 1990, cotée au marché Eurolist d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1^{er} semestre 2006, la société a étendue son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également une pompe à chaleur « air-eau ». Ce produit, destiné à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permet des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Les filiales industrielles assurent, au travers de 2 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1500 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 15 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 150 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires progresse de 30% sans que cela se fasse au détriment de la marge brute qui progresse de près de 30% et dont le taux enregistre un gain de 0,1 point.
- La politique d'élargissement de la gamme « produits » aux énergies renouvelables (Pompe à chaleur, Chauffage réversible) est un succès. Ceux-ci entrent dans la composition du chiffre d'affaires annuel à hauteur de 31%.
- Le groupe compte à la clôture de l'exercice 150 agences commerciales en France.
- Les salariés sont au nombre de 1 865 personnes contre 1 502 à la clôture de l'exercice précédent
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice est supérieure à la dette financière et dégage un solde net de 1.2 Me.

Huis Clos a procédé, le 2 avril 2008, à une opération de croissance externe en rachetant son fournisseur de produits « énergies renouvelables », Chaud Froid National. Cette acquisition a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Sécurisation de la source d'approvisionnement des produits « énergies renouvelables »
- Maîtrise des technologies sur un secteur très innovant
- Accession au marché B to B auprès d'une clientèle de professionnels existante et à développer
- Intégration verticale de la marge déagée par CFN

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 5 Me (prix ferme), assorti d'un Earn Out de 3 Me si les objectifs 2008 et 2009 sont atteints. Le paiement s'effectue en 3 fois, à raison d'une échéance de 2,8 Me versée à la signature et d'un crédit vendeur pour le solde versable à raison de 50% en avril 2009 et 50% en avril 2010.

La réalisation en 2008 d'un résultat nettement supérieur à celui prévu au contrat d'acquisition ouvre droit aux cédants à un complément de prix de 340 Ke payable en avril 2009. Ce complément de prix est venu compléter le goodwill à l'actif du bilan au 31/12/2008 en contrepartie d'une dette financière équivalente.

Afin d'honorer deux plans d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à deux augmentations de capital, l'une en date du 14 février 2008 à hauteur de 43 500 euros, la seconde en date du 18 juin 2008 à hauteur de 9 500 euros. Ces augmentations de capital ont été réalisées par création de 53 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur primes d'émission.

Evènements postérieurs à la clôture

Malgré un contexte économique difficile, la Société a maintenu un rythme de croissance à deux chiffres sur les 2 premiers mois de l'exercice 2009. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 27Me et affiche ainsi une progression de 9% par rapport à l'exercice précédent

Huis Clos a procédé, le 1^{er} janvier 2009, à une opération de croissance externe en reprenant 100% des titres de la SAS Isosud, société basée en région lyonnaise. Cette société, fabricante de menuiseries PVC, faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme).

Le paiement s'est effectué comptant sur ressources propres.

<i>BILAN au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)</i>	Isosud
Actifs Non Courants	139
Trésorerie & Equivalents	17
Actifs Courants	1 391
TOTAL DES ACTIFS	1 547
Dettes Financières	413
Passifs Courants	1 198
TOTAL DES PASSIFS	1 611
Prix d'acquisition des titres	450
Actifs - Passifs	(64)
Goodwill dégagé (en milliers d'euros)	514

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Tous les montants des tableaux sont exprimés en K€, sauf indications spécifiques .
Toutes les transactions sont faites en euro.

La société HUIS CLOS est nommée la société.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 avril 2009.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Logiciels de gestion

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet).

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales)

Droit au bail

Les droits aux baux sont comptabilisés pour leur valeur d'achat et sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition .

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- agencements, aménagements des constructions : travaux d'agencements dix ans ; travaux de peinture 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : quatre à cinq ans ;
- matériel de transport : trois à cinq ans
- matériel de bureau et informatique : trois à cinq ans ;
- mobilier de bureau : dix ans.
-

Le groupe n'a pas identifié de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

2.4 Immobilisations financières

Titres de participation

Ce poste comprend les titres de participation et les créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales créées par la société ou achetées par la société. Les provisions sont constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

Cautions

Ce poste comprend les cautions et garanties versées dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire.

2.5 Stocks et travaux en cours

Les matières consommables et les marchandises sont valorisées sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

2.6 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances de plus de 12 mois, par une appréciation au cas par cas du risque de non-recouvrement des créances en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les risques de non-recouvrement sur les créances de moins de 12 mois, sont couverts par la provision SAV inscrite au passif.

2.7 Capital

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué de 1 553 000 actions au prix nominal d' 1 euro.

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en terme de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2.5 M€ au lieu de 1,9 M€..

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaires aux interventions. Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car, toutes les interventions SAV sont désormais assurées par du personnel technique interne. La nouvelle gamme de produits « chauffage » n'a permis aucune analyse historique aussi la provision SAV porte essentiellement sur les produits « fermetures ».

2.9 Avantages au personnel

Provisions pour départ en retraite

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Taux d'actualisation retenu :

Le taux précédemment utilisé pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (PIDR) reposait sur celui des OAT (CNO Long terme) majoré d'un spread de 0,25 % (recommandation CNO 2004, 1737, validée par l'AMF), soit au 31 décembre 2008 « 3,76% » (3,51 + 0,25).

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." ."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Taux au 31/12/2008	15 ans	20/25 ans
OAT France	3,675 %	3,919 %
Différence sur taux OAT selon maturité		0,244 %
Indice € Composite AAA	4,868 %	N/A
Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans		5,11 %
Soit 4,868 % + 0,244 %		

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2008 à 5,11 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 1,35%. Une analyse de sensibilité (voir § 3.7 des présentes) démontre qu'une hausse de 1% de ce taux provoque une baisse de la PIDR de l'ordre de 20 Ke, portée à 1,35 % cette hausse s'est traduite par la comptabilisation d'un écart actuariel de 27 Ke dans le résultat de l'exercice.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur. Ce changement d'estimation a été affecté en écarts actuariels.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause.

L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2008. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 231 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 120 Ke dont 62 Ke d'écarts actuariels.

Plan d'Attribution d'actions gratuites

L'assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2005 a autorisé au Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, l'octroi d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2008

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	34 500	102 500	15/02/2010	1 602 500	6,40%
TOTAUX	124 500	102 500				

La Direction confirme son intérêt dans cette formule d'intéressement de son personnel aux résultats et à l'expansion de l'entreprise. Elle envisage, en conséquence, de poursuivre en ce sens.

Provisions pour droits individuels de formation (DIF)

Le montant total des droits acquis, arrêtés au 31/12/2008 pour l'ensemble des salariés Huis Clos, s'élève à la somme de 264 Ke. Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines de la Société.

2.10 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments relatifs aux cessions d'immobilisations (détenues en propre ou en leasing), les amendes diverses et tous les éléments qui ont un caractère extraordinaire par rapport à l'activité du groupe.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes	31/12/07	Acquisitions	Virement	Cessions	31/12/08
Frais d'établissement, de recherche	1 838	248		517	1 569
Logiciels, Droits au Bail, Fonds Commerciaux	4 971	2 105		707	6 369
Constructions, agencements et aménagements	169	42		23	188
Installations techniques, outillage	1 169	468		576	1 061
Install. Générales	2	47		25	24
Matériel de transport	1 443	101		564	980
Matériel et mobilier de bureau, informatique	329	257		118	468
En cours	1 789	10 543		2 042	10 290
Immobilisations financières					
	11 710	13 811		4 572	20 949

Les amortissements ont évolué comme suit :

Amortissements	31/12/07	Dotations	Reprises	31/12/08
Frais d'établissement, de recherche	1 317	245	516	1 046
Logiciels informatiques	2 296	618	572	2 342
Constructions, agencements et aménagements	94	42	21	115
Installations techniques, outillage	542	207	372	377
Install. Générales	1	10		11
Matériel de transport	957	83	403	637
Matériel et mobilier de bureau				
	5 207	1 205	1 884	4 528

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2008 sont essentiellement composées de dépôts et de cautionnements. Ces créances ont une échéance de recouvrement supérieure à un an.

Les immobilisations en cours concernent principalement la mise en place d'un ERP, qui dès sa mise en service en 2009, sera refinancé sous forme d'un contrat de location longue durée.

3.2 Stocks et en cours

	2008	2007
Matières premières	367	432
Produits finis et en cours	2 265	1 655
Valeur brute	2 632	2 087
Matières premières		
Produits finis et en cours		
Dépréciation		
Matières premières	367	432
Produits finis et en cours	2 265	1 655
Valeur nette	2 632	2 087

L'absence de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. Les quelques produits supérieurs à un an ne sont plus valorisés.

3.3 Clients

	2008	2007
Clients et comptes rattachés	7 912	5 782
Valeur brute	7 912	5 782
Clients et comptes rattachés	554	548
Dépréciation	554	548
Clients et comptes rattachés	7 358	5 234
Valeur nette	7 358	5 234

Le poste « clients » intègre un montant de Factures à établir pour 426 K€. Ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

3.4 Autres créances

	Brut 2008	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an	2007
créances sociales	374	374		284
créances fiscales	4 260	4 260		4 064
Groupe	8 366		8 366	5 667
débiteurs divers	2 604	2 604		2 052
Valeur brute	15 604	7 238	8 365	12 067
créances sociales	169	169		93
Débiteurs Divers	35	35		35
Dépréciation	204	204		128
créances sociales	205	205		191
créances fiscales	4 260	4 260		4 064
Groupe	8 366		8 366	5 667
débiteurs divers	2 569	2 569		2 017
Valeur nette	15 400	7 034	8 365	11 939

Les créances fiscales comprennent de la TVA récupérable pour un montant de 1 968 K€, remboursable sur le premier trimestre 2009.

Une créance de carry back a été constatée pour un montant de 1 423 K€, l'échéance étant 2009.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au 1^{er} janvier 2003 pour l'ensemble des sociétés du groupe de consolidation, hormis SEC et Huis Clos Espagne. HC MANAGEMENT a intégré ce groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2007. Les filles versent à Huis clos, à titre de contribution au paiement de l'IS du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficiées en l'absence d'intégration.

Pour Huis Clos la différence entre son IS social et son IS groupe représente un gain fiscal de 1 669 K€.

Toutes ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

Le poste « autres créances » intègre des produits à recevoir composés essentiellement de :

- Commissions liées au financement de nos ventes pour 1 492K€
- Subventions contrat jeune pour 26 K€
- Indemnités Journalières de Sécurité Sociale pour 31 K€

3.5 Charges constatées d'avance

Ce poste est principalement constitué des avances sur commissions versées aux VRP lors de leur entrée, récupérée à leur départ de l'entreprise, ainsi que des commissions payées sur les contrats vendus avant la clôture de l'exercice et posés sur l'exercice suivant.

- Avances sur Commissions pour 2 714 K€
- Charges constatées d'avance diverses pour 286 K€

3.6 Actions propres

L'Assemblée Générale du 27 juin 2007 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 décembre 2008, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

Synthèse de son utilisation :

	2008	2007
Actions détenues au 1er janvier	38 933	5 989
Nombre d'actions acquises	85 796	54 096
Nombre d'actions cédées	9 817	21 152
Actions détenues à la clôture	114 912	38 933
Cours moyen d'achat au 1er janvier	32.00	24.26
Cours moyen des achats de l'exercice	30.67	31.12
Cours moyen des ventes de l'exercice	32.68	29.24
Cours moyen d'achat à la clôture	30.82	32.00
Valeur à l'ouverture	1 246	145
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	2 632	1 683
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	321	583
Valeur à la clôture	3 557	1 246
Dépréciation constatée au 31 décembre	-541	
Valeur à la clôture	3 016	1 246

Les valeurs mobilières sont évaluées au cours de bourse moyen du mois de décembre.

Les valeurs brutes sont retenues au coût d'achat et la provision est calculée par rapport au cours moyen de l'action de décembre.

Risque sur actions

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	3 557 K€
Dépréciation constatée :	541 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	3 016 K€
Valeur de marché à la clôture :	3 079 K€

3.7 Capital

Le capital de la société est constitué de 1.553.000 d'actions de 1 Euro de valeur nominale.

La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C sous le code ISIN FR0000072357.

La société a procédé, en août 2005, à une augmentation de capital de 6 Me par émission de 500 000 actions supplémentaires au prix de 12 euros l'unité. Le produit net s'est élevé à 5 837 Ke, déduction faite des frais engagés, 500 Ke ont été affectés en capital social et 5 337 Ke en prime d'émission.

3.8 Provisions pour risques et charges

	2007	réserves	dotations	reprise utilisée	reprise non utilisée	2008
clients	181		83	55		209
SAV	1 624		299			1 923
prud'hommes	343		250	190		403
engagements retraite	115		5	9		111
Autres	24		15			39
Valeur brute	2 287		651	254		2 686

Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/07	Impact LME 2008	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (+) Pertes (-) actuariels	Valeur des droits au 31/12/08
Huis Clos	115	-26	-11	22	5	6	111

La valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2008 au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du Groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux moyen annuel d'inflation	2%	2%
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	5.11 %	4.70 %

Analyses de sensibilité

Taux d'actualisation : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 147 Ke au lieu de 111 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 36 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 91 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 20 Ke.

Age de départ en retraite du salarié : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 111 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 92 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 19 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 60 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 132 Ke créant ainsi une charge de 21 Ke.

Mode de départ en retraite du salarié : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 291 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 65 ans ou à 251 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 180 Ke ou de 140 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe) contre une hypothèse de calcul antérieure axée sur une mise en retraite au même âge de 65 ans mais à l'initiative de l'employeur.

Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 : L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 231 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 120 Ke dont 62 Ke d'écarts actuariels (Voir § 2.16 des présentes annexes).

3.9 Emprunts auprès des établissements financiers

	2008	2007
emprunts souscrits au 1er janvier	3 796	3 002
nouvelles souscriptions		4 000
remboursements	1 959	3 206
emprunts souscrits au 31 décembre	1 837	3 796

Au 31/12/08, l'échéancier des emprunts est le suivant :

	2008
2 009	1 127
2 010	710
2 011	
2 012	
plus de 5 ans	
Total restant	1 837

3.10 Emprunts divers

	2008	2007
concours bancaires	3	15
c/c groupe et associés	860	360
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN	5 540	
autres	8	11
Valeur brute	6 411	386

Les comptes courants au 31 décembre 2008 correspondent aux avances reçues des filiales. Ces dettes sont remboursables à moins d'un an, à l'exception du « crédit vendeur CFN » dont une échéance de 2 940 Ke a été versée le 15 avril 2009, le solde 2 600 Ke restant à réglé au 15 avril 2010.

3.11 Trésorerie

	2008	2007
valeurs mobilières de placement	3 049	1 280
disponibilités	3 341	4 958
concours bancaires	-3	-15
emprunts	-1 845	-3 808
Crédit vendeur CFN	-5 540	
Trésorerie nette	-998	2 415

3.12 Avances et acomptes reçus

Il figure dans ce poste une avance de 1 M€ négociée avec notre partenaire financier auprès duquel sont déposés la majorité des dossiers de financement de nos clients.

Cette avance compense le besoin en fonds de roulement créé entre le moment où les dossiers sont déposés auprès de l'organisme et le moment où ce dernier débloque les fonds ainsi que les acomptes sur commandes (habituellement 30%) qui sont minorés en cas de vente en financement.

3.13 Dettes fiscales et sociales

	2008	2007
Dettes sociales	10 932	7 064
dettes fiscales	1 026	559
Total	11 958	7 623

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sociales se décomposent de la façon suivante :

- Provision et charges sociales sur congés payés	: 2 931 K€
- Provision et charges sociales sur gratifications	: 1 580 K€
- Provision comité d'entreprise	: 167 K€
- Provision Urssaf	: 1 300 K€
- Provision handicapé	: 30 K€
- Urssaf	: 1 383 K€
- Assedic	: 248 K€
- Caisse de retraite	: 2 070 K€
- Taxes sur les salaires	: 1 223 K€

Les dettes fiscales se décomposent de la façon suivante :

- Impôt Société	: 345 K€
- TVA	: 345 K€
- Provision Taxe Foncière	: 115 K€
- Provision Taxe Professionnelle	: 199 K€
- Provision Taxe Publicité	: 9 K€
- Provision TVS	: 13 K€

3.14 Autres dettes

	2008	2007
fournisseurs (1)	17 513	14 729
dettes sur immobilisations	138	390
autres dettes (2)	357	258
Total	18 007	15 377

- (1) dont 1 408 K€ d'effets de commerce
dont 929 K€ de factures fournisseurs non parvenues
(2) dont 262 K€ de provision organic

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

3.15 Engagements hors bilan

Engagements reçus : Financement de 3 Me, amortissable en 7 ans, tirable à convenance sous forme de billets de trésorerie .

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements				0
Cautions		3 612	140	3 752
Contrats de Leasing	32	184		216
Autres (1)	27			27
Total	59	3 796	140	3 995

(1) Ce montant représente l'impôt sur le déficit reportable en avant des entités déficitaires.

3.16 Contrats de crédit-bail

	2008
Valeur des biens pris en CB	287
Amortissement cumulé	36
Valeur nette	251
Loyers versés dans l'exercice	80
Loyers restant à payer :	216
<1 an	32
>1 an	184
dont Valeurs résiduelles	

3.17 Situation fiscale latente

NATURE	Base Impôt 2008	Base Impôt 2007
Différences temporelles d'imposition :		
Effort Construction	158	126
Organic	260	206
Engagement Retraite	112	115
Retraitement Amortissements Règlement CRC 2002-10	150	358
Sur déficits reportables en avant	-81	6 779
TOTAL BASE	598	7 584
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
TOTAL IMPOT	199	2 528

3.18 Risques environnementaux

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous communiquons l'information suivante relative aux conséquences sur l'environnement de notre activité :

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

3.19 Chiffre d'affaires

La totalité du CA a été générée en France.

La répartition entre les catégories de produits est la suivante :

	2008	2007
Chassis	35,4%	38,1%
Volets roulants	13,1%	16,3%
Portes entrée	7,3%	7,6%
Energies Renouvelables	31,1%	22,5%
Autres	13,2%	15,4%
	100%	100%

3.20 Personnel

Evolution des effectifs employés en fin d'exercice :

	2008	2007
cadres	14	14
employés	1851	1488
intérimaires		
Total	1865	1502

3.21 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Monsieur René BERTIN	316 000 euros	180 000 euros
Madame Claudine BERTIN	-	-
Monsieur Jean Charles GALLI	-	-
TOTAL	316 000 euros	180 000 euros

3.22 Dotation amortissements et provisions d'exploitation

	2008	2007
amortissements	1 206	1 018
provisions	938	721
	2 144	1 739

3.23 Résultat financier

Détail des produits financiers de participation :

	2008	2007
Dividendes		1 060
Intérêts C/Courants	324	183
	324	1 243

Le résultat financier, compte tenu d'une proportion élevée de dettes financières à taux variable, est relativement sensible à la variation des taux d'intérêts. Toutefois, cette dépendance reste modérée en terme d'impact sur le résultat car une variation des taux d'intérêt de 1%, à la hausse ou à la baisse, aurait une incidence inférieure à 10 Ke sur la base de l'endettement au 31 Décembre 2008.

L'intégralité de l'activité de la société s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

3.24 Transfert de charges

Le poste « transfert de charges » a enregistré sur l'exercice un montant de 298 Ke qui ne concernent que des contreparties de frais de personnel. Il s'agit notamment de remboursements de frais de formation, d'indemnités journalières de sécurité sociale et la contrepartie des avantages en nature constatés dans les rémunérations brutes.

3.25 Produits d'Exploitation

Les autres produits qui représentent 4 212K€ sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une progression sensiblement équivalente à la hausse du volume d'activité.

3.26 Résultat exceptionnel

	2008	2007
Cessions Immobilisations	< 342 >	< 65 >
Cessions Contrats Leasing	13	< 34 >
Divers	<2 392>	3
Abandon de C/Courants		
Total	<2 721>	< 96 >

Huis Clos a enregistré en charges exceptionnelles 2008 le retour à meilleure fortune de 2.4 Me envers ces 2 actionnaires historiques d'un abandon de compte courant fait en 2006.

3.27 Impôt société

L'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

- charge d'impôt sur résultat courant : néant
- charge d'impôt sur résultat exceptionnel : néant
- charge d'impôt diverses (Rappel sur exercices antérieurs) : néant
- produit d'impôt lié à l'application de la convention d'intégration fiscale : 956 K€

Dans le cadre de l'intégration fiscale du groupe, la société est redevable d'un impôt de 713 Ke.

3.27 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (avant résultat)	QP capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts Avances Consentis	Caution s Avals donnés	CA HT exercice 2008	Résultat 2008	Dividendes	Date clôture
Isoplas SAS	765	1 394	100,00%	915	915	3 431		28 021	820		31/12/2008
Logi Particulier SARL	50	40	99,80%	8	8	391		923	-41		31/12/2008
SCI RB1	15	168	99,99%	15	15	184		65	1		31/12/2008
Huis Clos Espagne	100	100	100,00%	100	100						31/12/2008
HC Mangment SAS	50	-144	97,00%	49	49	75		4 822	46		31/12/2008
SEC SARL	101	-576	100,00%			485		1 504	337		31/12/2008
CFN SAS	40	1 148	100,00%	8 340	8 340			21 449	1 599		31/12/2008
Logi Alu SARL	30	-164	100,00%	50	50	350		538	-49		31/12/2008
Altherm SAS	40	105	100,00%	40	40	60		4 783	338		31/12/2008

Le montant des postes du bilan et du résultat financier relatifs aux opérations réalisées avec les entreprises filiales sont les suivantes :

	Créances Clients	C/Courants Débiteurs	Autres Créances	Dettes Fournisseurs	C/Courants Crédeurs	Autres Dettes	Charges Financières	Produits Financiers
Avec Isoplas		3 431		6 850				141
Avec Logi Fermetures		362						19
Avec Logi Particulier		391						21
Avec RB.1		184						9
Avec SEC		485		544				27
Avec HC Management		75		734				44
Avec Altherm		60		1 056				14
Avec CFN				2 410				
Avec Logi Industrie		1 339						32
Avec Logi Alu		350						8
Avec Huis Clos Espagne					96			
TOTAUX		6 677		11 594	96			315

3.28 Valeurs mobilières détenues en portefeuille

	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Valeur de Marché
Huis Clos SA (Actions Propres)	3 557	3 016	3 079
Sicav de Trésorerie	33	33	33

3.29 Résultat par action

		31/12/08	31/12/07
Nombre d'actions composant le Capital Social		1 543 208	1 500 000
Nombre d'actions propres à la clôture		- 114 912	- 38 933
Nombre net d'actions	(1)	1 428 296	1 461 067
Attributions d'actions en cours		49 500	68 000
Nombre net d'actions après attributions	(2)	1 477 796	1 529 067
Résultat de l'exercice (en Ke)	(3)	4 886	6 839
Résultat de base par Action (en euros)	(3)/(1)	3.42	4.68
Résultat dilué par Action (en euros)	(3)/(2)	3.31	4.47

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008
Huis Clos S.A.
35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Ce rapport contient 24 pages

Huis Clos S.A.

Siège social : 35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €. 1 553 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Votre société constate des dépréciations sur titres de participation, et comptabilise des provisions pour couvrir les risques de litiges, les risques prud'homaux, et les charges de service après vente.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe (paragraphe 2.4 et 2.8), sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci .

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Hérouville Saint Clair, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Yves Gouhir
Associé

Bois Guillaume, le 28 avril 2009

SCP Jehanno Plantrou
Société Civile Professionnelle

Dominique Jehanno
Associée

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Huis Clos S.A.
35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Ce rapport contient 9 pages

KPMG Audit
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville Saint Clair Cedex
France

SCP Jehanno Plantrou
1091 chemin de Clères
76230 Bois Guillaume
France

Huis Clos S.A.

Siège social : 35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan
Capital social : €. 1 553 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestation de services

- Personne concernée : Monsieur René Bertin
- Nature et objet :

La société HC Management S.A.S. met à la disposition de la société Huis Clos S.A. des moyens humains et techniques en matière comptable, informatique, administrative et financière, de direction générale (stratégie, développement, communication financière...).

28 avril 2009

- Modalités :

Ces prestations sont facturées sur la base de 80 % des coûts réels totaux engagés par la société HC Management S.A.S. La charge de l'exercice s'élève à € 3 743 063.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société GB Investissement

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :

La société GB Investissement S.A. a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 662 332.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de € 10 976 sur l'exercice.

Convention de remboursement d'agios

- Nature et objet :

Convention de remboursement d'agios bancaires

- Modalités :

La société GB Investissement S.A. refacture à la société Huis Clos S.A. les agios bancaires lui incombant soit une charge financière de € 98 994.

Convention d'abandon de créances

- Nature et objet :

La société Groupe Bertin Investissement, avait accepté, d'abandonner au 31 décembre 2006, une somme de €2 000 000, avec clause de retour à meilleure fortune. L'acte d'abandon prévoyait, dans le cadre de cette clause de retour à meilleure fortune, qu'un remboursement des sommes abandonnées devrait intervenir si les fonds propres consolidés du groupe Huis Clos redevaient supérieurs à €6 000 000. A la clôture des comptes semestriels du 30 juin 2008, les fonds propres consolidés s'élevaient à €6 115 000. Au regard de ce constat, la société Groupe Bertin Investissement a demandé à la société Huis Clos SA, de bien vouloir procéder au remboursement de la somme de €2 000 000.

- Modalités :

Le compte courant Groupe Bertin Investissement a été crédité, en date du 30 septembre 2008, d'un montant de €2 000 000 au titre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune.

Convention de location avec la SCI Foncière Bertin

- Nature et objet :

Location par la société Huis Clos S.A. des locaux sis 24 rue Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan.

- Modalités :

La charge de l'exercice s'élève à la somme de €68 887 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €9 103.

Convention de trésorerie avec la société Huis Clos Espagne

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a perçu de la société Huis Clos Espagne une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de €96 572.

- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

28 avril 2009

Convention de trésorerie avec la société Logi Particulier

- Nature et objet :

La société Logi Particulier S.A.R.L. a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 390 551.

- Modalités :

Ces avances sont rémunérées au taux de 6,20%, soit une charge financière de € 21 329 sur l'exercice.

Convention de trésorerie avec Monsieur René BERTIN

- Nature et objet :

Monsieur René Bertin a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 1 064.

- Modalités :

Cette avance n'est pas rémunérée.

Convention de trésorerie avec la société HC Management

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société HC Management S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 75 182.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20% soit un produit financier de € 43 952 sur l'exercice.

Convention de trésorerie avec la société SEC

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société SEC S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 485 097.

28 avril 2009

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de €27 347 sur l'exercice.

Avec la société RBI

Convention de trésorerie

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société SCI RBI une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de €184 487.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de €8 625 sur l'exercice.

Convention de location

- Nature et objet :

La SCI RBI loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences.

- Modalités :

- A Lorient : 178 rue de Belgique	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€ 17 197
Et refacturation de la taxe foncière pour	€ 1 990
- A Pavillon sous Bois : 146 avenue Aristide Briand	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€ 24 133
Et refacturation de la taxe foncière pour	€ 3 097
- A Montargis : 52 Rue du Général Leclerc	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€ 15 830
Et refacturation de la taxe foncière pour	€ 1 216

28 avril 2009

Avec la société Isoplas

Convention d'avance de trésorerie

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Isoplas S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 3 430 821.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de € 141 491 sur l'exercice.

Convention de remise annuelle

- Nature et objet :

La société Isoplas vend à la société Huis Clos S.A. des menuiseries.

- Modalités :

Une remise annuelle de 20 % sur le chiffre d'affaires est accordée, soit € 5 843 167

Convention de trésorerie avec la société Logi Fermeture

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Logi Fermetures S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 362 231.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de € 19 118 sur l'exercice.

Convention de location avec la SCI RB2

- Nature et objet :

Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences

28 avril 2009

- Modalités :
 - Au Havre : 126 rue du Maréchal Joffre
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 21 394
Et refacturation de la taxe foncière pour € 2 532
 - A Rouen : 76 avenue de Caen
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 41 047
Et refacturation de la taxe foncière pour € 4 492

Convention de location avec la SCI Moto Center 14

- Nature et objet :

Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux situés à l'angle de la rue des Tonneliers et de la rue de Vaucelles à Caen, pour l'exploitation de son agence caennaise.
- Modalités :

Loyer annuel de € 24 903, correspondant à la révision triennale prévue au bail et une taxe foncière de € 2 143.

Convention de location avec la SCI Bertin

- Nature et objet :

Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux sis au 35 square Raymond Aron à Mont Saint Aignan.
- Modalités :

La charge de l'exercice s'élève à la somme de € 160 503 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de € 23 040.

Convention de trésorerie avec la SAS Altherm

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Altherm S.A.S une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2008 est de € 59 608.

28 avril 2009

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 6,20%, soit un produit financier de €13 527 sur l'exercice.

Convention d'abandon de créances avec la société SFPP

- Nature et objet :

La Société Française de Placement et de Participation, avait accepté, d'abandonner au 31 décembre 2006, une somme de €400 000, avec clause de retour à meilleure fortune. L'acte d'abandon prévoyait, dans le cadre de cette clause de retour à meilleure fortune, qu'un remboursement des sommes abandonnées devrait intervenir si les fonds propres consolidés du groupe Huis Clos redevaient supérieurs à €6 000 000. A la clôture des comptes semestriels du 30 juin 2008, les fonds propres consolidés s'élevaient à €6 115 000. Au regard de ce constat, la Société Française de Placement et de Participation a demandé à la société Huis Clos SA, de bien vouloir procéder au remboursement de la somme de €400 000.

- Modalités :

Le compte courant de la Société Française de Placement et de Participation a été crédité, en date du 30 septembre 2008, d'un montant de €400 000 au titre de l'application de la clause de retour à meilleure fortune.

Hérouville Saint Clair, le 28 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Yves Gouhir
Associé

Bois Guillaume, le 28 avril 2009

SCP Jehanno Plantrou
Société Civile Professionnelle

Dominique Jehanno
Associée

HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.568.000 Euros
35 square Raymond Aron 76 130 MONT SAINT AIGNAN
RCS ROUEN 378 460 281- Cotée à Euronext Paris
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société HUIS CLOS sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée le **Mardi 2 Juin 2009 à 11 Heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2008,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce,
- Nomination de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement d'un Commissaire aux Comptes suppléant démissionnaire,
- Autorisation d'un programme de rachats d'actions,

2°) De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par voie d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou des membres du personnel ; renonciation au droit préférentiel de souscription,
- En application de l'article L. 225-129-6 al. 1 du Code de Commerce, autorisation à donner au Conseil d'administration d'une augmentation de capital en faveur des salariés qui adhèreraient à un PEE ou à un PPRESV ; renonciation au droit préférentiel de souscription des associés,
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

A titre ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux arrêtés à la date du 31 Décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 120 866 Euros au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt correspondant soit 40 289 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide :

1°/ de réaffecter les sommes figurant aux comptes « Prime d'émission » et « Autres réserves » de la manière suivante :

	<u>Origine</u>	<u>Affectation</u>
- Prime d'émission.....	5.283.911 €	
- sur le compte « Autres réserves ».....	940.028 €	
- au compte « Report à nouveau » débiteur		6.167.139 €
- au compte « Réserve légale »		56.800 €
	-----	-----
	6.223.939 €	6.223.939 €

2°/ d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 4.885.878 Euros, comme suit :

- Dividende de 1,30 Euro par action au titre de l'exercice 2008,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

Il est précisé que la société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera porté au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158-3 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18 % ; le dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont désormais prélevés à la source.

Enfin, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions énumérées audit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et constaté que les mandats de la Société Civile Professionnelle JEHANNO PLANTRON, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Georges LENEVEU, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, décide de nommer en remplacement la société AUDIT CONSEIL EXPERTISE située à MONT SAINT AIGNAN (76130) – 7 rue Jacques Monod en qualité de Co-Commissaire aux Comptes titulaire et la société ACE AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE sise à PARIS (75008) – 5, avenue Franklin Roosevelt en qualité de Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Simon LUBAIS de ses fonctions de Co-Commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer en remplacement Monsieur Christian DE BRIANSON, domicilié à MARCQ EN BAROEUL Cedex (59705) – 159 avenue de la Marne – BP 5039, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à réaliser et à mettre en œuvre dès ce jour des opérations d'achats ou de ventes sur les actions de la société, conformément aux statuts de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

L'assemblée Générale décide que les actions achetées auront, par ordre de priorité décroissant, les objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler, sous réserve de l'adoption de la huitième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est de 156.800 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 9.408.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2008, s'imputeront sur ce montant.

Lorsque les actions sont rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% doit être calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

A titre extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la septième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital social.

En vertu de la présente autorisation, le conseil d'administration aura la faculté d'attribuer gratuitement lesdites actions :

- aux mandataires sociaux ;
- et/ou aux membres du personnel salarié de la société et de ses filiales détenues pour au moins 10 % de leur capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale est fixée à deux ans. En outre, les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur ont été attribuées au titre de la présente autorisation pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Le conseil d'administration pourra augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

La décision d'attribution gratuite des actions incombant au conseil d'administration, ce dernier déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixera les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Conformément aux dispositions légales, à l'issue de la période d'obligation de conservation, les actions ne pourront pas être cédées :

- dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration pourra faire usage de cette autorisation, en une ou plusieurs fois, pendant une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

Dans le cadre d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des dirigeants, mandataires sociaux ou membres de personnel salarié du groupe par voie de création d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté à due concurrence.

L'assemblée délègue sa compétence et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation de capital et à l'émission d'actions nouvelles à due concurrence des attributions gratuites accordées.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- **décide** que le Conseil d'Administration dispose d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- **autorise** le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- **décide** en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de dépôt.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent.

Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est pas lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seuls seront admis à assister à l'Assemblée ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au 3^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, teneur de leur compte titres.

L'enregistrement des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le 3^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires pourront solliciter également de cet intermédiaire un formulaire leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus au siège social, 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'attestation ainsi que le formulaire devront être adressés par les intermédiaires à la Société à l'adresse ci-dessus désignée.

Les modalités de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour la réunion de l'Assemblée générale. Aucun site visé à l'article R. 225-61 du code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Des questions écrites mentionnées au 3^{ème} alinéa de l'article L. 225-108 du code de commerce peuvent être envoyées, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale dans les conditions prévues à l'article R. 225-84 alinéa 1 du code de commerce; à savoir :

- au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration
- ou à l'adresse email suivante : corinne.tremenbert@huisclos.fr

Pour être prises en compte et donner lieu à une réponse au cours de l'Assemblée Générale, celles-ci doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité (article R. 225-84 du Code de commerce).

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R. 225-73 du code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à 25 jours avant l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration